

**MINISTERE
DE LA PROMOTION
DE LA FEMME**

BURKINA FASO



Unité - Progrès - Justice

DOCUMENT DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE DU BURKINA FASO

Octobre 2009

PREFACE

La problématique des inégalités et disparités entre les hommes et les femmes se pose avec acuité au Burkina Faso. En effet, dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle, des inégalités et disparités flagrantes sont observées, particulièrement en défaveur des femmes. Malgré les efforts appréciables déployés, et les progrès enregistrés ces dernières années, force est de reconnaître qu'il n'y a pas véritablement d'égalité et d'équité entre les sexes. Cette situation est préjudiciable au développement et à la lutte contre la pauvreté.

Conscient que le développement intégral de chaque Burkinabè, homme et femme, passe par la jouissance effective de ses droits civique, civil, politique, économique et social, le Burkina Faso a élaboré un Document de Politique Nationale Genre (PNG). Celui-ci est un cadre de référence et d'orientation pour tous les acteurs qui interviennent en faveur de l'équité et de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Son but est de contribuer au développement harmonieux, équilibré, et intégral de tous les Burkinabè, en éliminant les inégalités et disparités entre les hommes et les femmes dans tous les domaines, et en promouvant leurs droits fondamentaux.

Le Document de la Politique Nationale Genre trouve ses fondements dans la Constitution et les différents instruments juridiques internationaux ou régionaux ratifiés par le Burkina Faso. Les principes qui sous-tendent la PNG se réfèrent à la politique nationale pour la promotion du genre fondée sur des valeurs et normes sociétales qui sont considérées comme ses principes directeurs, notamment la nécessité de : i) la complémentarité effective des rôles des hommes et des femmes dans le processus de développement et dans l'unité familiale ; ii) la prise en compte du genre dans le processus de développement et ; iii) l'élimination des inégalités existantes par des actions particulières en faveur des femmes et des hommes.

Le processus d'élaboration du Document de la Politique Nationale Genre a privilégié une approche participative et itérative, qui a impliqué tous les acteurs de la promotion du genre : acteurs de divers départements ministériels, acteurs privés, société civile, communautés à la base, et partenaires au développement. Cette démarche a permis de dégager un consensus national autour du contenu de ce Document qui a été validé lors d'un atelier national le 29 janvier 2009 et adopté en Conseil des Ministres le 08 juillet 2009.

La mise en œuvre opérationnelle de ce Document ne sera pas l'affaire de mon seul département ministériel, mais de tous les départements ministériels, de différents acteurs publics et privés, de toutes les communautés à la base, et de partenaires au développement. Seules une forte mobilisation sociale et une synergie d'actions de tous les acteurs intervenant dans le domaine du genre permettront d'augmenter l'efficacité, l'efficience, la durabilité et la cohérence des actions de lutte pour l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes dans la vie politique, économique, sociale et culturelle du Burkina Faso.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour dire merci à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce précieux document cadre, gage du succès de notre lutte commune pour la promotion du genre au Burkina Faso.

Le Ministre de la Promotion de la Femme

M. Céline YODA/KONKOBO

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	6
I- CONTEXTE GENRE AU BURKINA FASO	9
1.1. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	9
1.2. PROCESSUS D'ELABORATION DU DOCUMENT DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE.....	10
1.3. SYNTHESE DES INEGALITES ET DISPARITES DE GENRE AU BURKINA FASO	12
1.3.1. <i>Au niveau des secteurs sociaux.....</i>	<i>13</i>
1.3.1.1. Au plan socio culturel et religieux	13
1.3.1.2. Dans le secteur de l'éducation.....	14
1.3.1.3. Dans le secteur de l'emploi et de la formation professionnelle	14
1.3.1.4. Dans le secteur de l'eau et l'assainissement	15
1.3.1.5. Dans le secteur de la santé	15
1.3.2. <i>Au niveau des secteurs de la production</i>	<i>16</i>
1.3.3. <i>Au niveau des secteurs de soutien à la production</i>	<i>17</i>
1.3.4. <i>Au niveau des secteurs d'appui institutionnel</i>	<i>18</i>
1.3.4.1. Dans le domaine de la gouvernance	18
1.3.4.2. Dans le secteur de la justice.....	20
1.3.4.3. Le cadre institutionnel de pilotage des politiques et programmes de développement	21
II- ELEMENTS FONDAMENTAUX DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE.....	22
2.1. FONDEMENTS DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE.....	22
2.1.1. <i>Au niveau international.....</i>	<i>23</i>
2.1.2. <i>Au niveau africain</i>	<i>24</i>
2.1.3. <i>Au niveau national.....</i>	<i>25</i>
2.2. PRINCIPES DIRECTEURS DE LA PNG	26
2.3. VISION DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE	28
2.4. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE	28
2.4.1. <i>Objectif général.....</i>	<i>28</i>
2.4.2. <i>Objectifs spécifiques</i>	<i>28</i>
2.5. AXES STRATEGIQUES DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE	29
2.6. STRATEGIE D'INTERVENTION ET MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE	42
2.6.1. <i>Stratégies d'intervention</i>	<i>43</i>
III- SCHEMA INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE	43
3.1. ORGANES DE DECISION ET D'ORIENTATION	44
3.2. ORGANES PERMANENTS DE COORDINATION.....	45
3.3. DISPOSITIF DE SUIVI/EVALUATION	47
3.4. MECANISME DE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE	48
IV- FACTEURS DE SUCCES ET DE RISQUE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE	49
4.1. FACTEURS DE SUCCES	49
4.2. FACTEURS DE RISQUES.....	50
4.3. <i>conditions de relecture du DOCUMENT DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE.....</i>	<i>50</i>
CONCLUSION.....	51
ANNEXE : CADRE DE RESULTATS DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE	53

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP	: Approvisionnement en Eau Potable
AME	: Association des Mères Educatives
APE	: Association des Parents d'Elèves
ARV	: Anti Rétro Viraux
COCOPGenre	: Conseil Communal pour la Promotion du Genre
CEA	: Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	: Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'Egard des Femmes
CHN	: Centre Hospitalier National
CHR	: Centre Hospitalier Régional
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
CIPD	: Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CM	: Centre Médical
CMA	: Centre Médical avec Antenne chirurgicale
CONAPGenre	: Conseil National pour la Promotion du Genre
CNUED	: Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
COREPGenre	: Conseil Régional pour la Promotion du Genre
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSPS	: Centre de Santé et de Promotion Sociale
CVGT	: Commission Villageoise de Gestion des Terroirs
DGD	: Direction du Genre pour le Développement
DGRCEF	: Direction Générale du Renforcement des Capacités et de l'Expertise Féminine
ECOSOC	: Conseil Economique et Social des Nations Unies
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
EPT	: Education Pour Tous
IDH	: Indicateur de Développement Humain
IFD	: Intégration des Femmes dans le Développement
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
LPDRD	: Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé

MPF	: Ministère de la Promotion de la Femme
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OBC	: Organisation à Base Communautaire
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OUA	: Organisation de l'Unité Africaine
PDDEB	: Programme Décennal de Développement de l'Education de Base
PMA	: Pays les Moins Avancés
PNG	: Politique Nationale Genre
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	: Partenaire Technique et Financier
PVVIH	: Personne Vivant avec le Virus de l'Immunodéficience Humaine
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SIDA	: Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SR	: Santé de la Reproduction
TDR	: Termes de Référence
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
UA	: Union Africaine
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humaine

INTRODUCTION

Les priorités du développement au Burkina Faso, définies dans les documents cadres de développement, tels le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD), et autres plans d'actions sectoriels, visent l'accès sans discrimination de tous les Burkinabé au fruit de la croissance et à la participation équitable au développement.

Depuis plusieurs décennies, la prise en considération des inégalités entre les hommes et les femmes dans le processus du développement, et particulièrement la valorisation du rôle actif de la femme dans ce processus, a toujours constitué au Burkina Faso, une préoccupation pour les autorités nationales et les partenaires au développement qui font de la question de l'équité et de l'égalité entre les sexes en matière de droits civique, civil, politique, économique et social, un axe central dans les processus de prise de décision et de gestion du développement.

Ainsi, plusieurs concepts et stratégies ont été initiés afin de résorber le retard accusé par les femmes dans tous les domaines, notamment les actions en faveur de l'émancipation de la femme, de son intégration au développement, et de sa promotion, etc. Les différents bilans ont montré qu'il y a eu des acquis certains en matière d'éducation, de santé et de protection sociale, mais dans l'ensemble la problématique des inégalités demeure. La principale raison réside dans le fait qu'on s'est surtout attaqué aux conséquences et non aux causes des inégalités et injustices observées entre les hommes et les femmes dans le développement.

En l'absence d'un cadre cohérent d'intervention, les facteurs d'ordre structurel à l'origine de ces inégalités ont été sans doute faiblement appréhendés et analysés : ce qui explique aujourd'hui encore la persistance de ces discriminations et l'amplification des obstacles qui les maintiennent en l'état.

Aujourd'hui, la question récurrente qui continue de se poser dans cette recherche d'une croissance soutenue et d'un développement durable et équitable est de savoir comment éliminer les inégalités et les disparités entre les hommes et les femmes.

Pour corriger les insuffisances précitées et répondre à cette problématique, un tournant décisif a été opéré avec l'adoption du présent Document de la Politique Nationale Genre (PNG).

Cette œuvre témoigne en effet d'une volonté politique manifeste et d'une prise de conscience collective de tous les acteurs sur l'importance et l'intérêt du genre pour le développement économique et social du pays : d'où l'importance de la prise en compte de la dimension genre à tous les niveaux de la vie publique. Le concept de l'intégration des questions de genre « consiste à évaluer les implications des femmes et des hommes dans toute action planifiée comprenant la législation, les procédures ou les programmes dans tous les domaines et à tous les niveaux. Cette stratégie permet d'intégrer les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes à la conception, à la mise en œuvre, au contrôle et à l'évaluation des procédures et des programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociétales pour qu'ils en bénéficient de manière égale sans que l'inégalité actuelle ne soit perpétuée ».

Pour ce faire, l'intégration du genre à toute politique de développement est devenue une option retenue dans tous les documents de politique cadre et de plans d'actions au Burkina Faso.

Ainsi, au Burkina Faso, plusieurs actes ont été posés aux niveaux institutionnel et opérationnel pour la prise en compte de la dimension genre à tous les niveaux de la vie sociale, économique et politique. On peut citer, entre autres, la création du Ministère de la Promotion de la Femme en juin 1997, et de celui chargé de la Promotion des Droits Humains en 2002. Par ailleurs, un manuel d'intégration du genre dans les politiques, programmes et projets de développement a été élaboré en 2004 et sert de cadre pédagogique d'orientation au plan national. En outre, dans les secteurs de base, on note un élan de prise en compte du genre dans les politiques sectorielles d'une part, et la création de cellules et de points focaux genre d'autre part. Enfin, on relève des tentatives d'élaboration de stratégies d'intégration du genre dans les projets, plans d'actions et programmes même si, en fin de compte, ces stratégies comportent encore, pour l'essentiel, des tendances de l'approche Intégration de la Femme au Développement (IFD).

En dépit de cette option nationale en faveur du genre et des efforts consentis, les inégalités et disparités entre les hommes et femmes demeurent vivaces dans les sociétés burkinabè. Elles s'expliquent en partie par les résistances au genre tant au niveau national que au niveau local, la persistance du système patriarcal qui prône et assure la domination de l'homme sur la femme, la difficile application des lois, les pesanteurs socioculturelles encore tenaces qui entraînent souvent la faible participation, voire la marginalisation des femmes, à la vie économique et publique, etc.

Enfin, la diversité relevée dans la compréhension et l'interprétation du concept genre lors des ateliers diagnostics rend difficile son appropriation, et surtout son opérationnalisation, par les acteurs. L'absence d'orientations et de directives claires en matière d'intégration du genre dans les politiques et programmes de développement a renforcé cet état de choses.

Au Burkina Faso, comme partout ailleurs, il est admis que les inégalités entre les sexes, qui sont à la fois un problème économique et social, constituent des obstacles majeurs au développement et à la réduction de la pauvreté. Eliminer le grand écart qui existe entre les sexes dans le processus de développement est une exigence pour atteindre la croissance économique durable, la réduction de la pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Dans cette perspective, le CSLP fait de la prise en compte de la dimension genre son cinquième principe directeur et recommande par ailleurs « d'élaborer une stratégie nationale consensuelle en la matière ».

Le Document de la Politique Nationale Genre, élaboré dans une perspective de long terme, répond donc à cette recommandation. Il entend relever des défis majeurs tels que :

- la transformation qualitative de la société burkinabè en vue de lever les obstacles socio culturels et économiques pour un développement équitable et durable ;
- l'élimination des inégalités entre les hommes et les femmes dans tous les domaines ;
- le renforcement des capacités et compétences des communautés et des acteurs du développement en matière de genre dans la perspective de la réduction de la pauvreté ;

- la levée des obstacles à la parité entre les sexes dans les stratégies nationales, les politiques et procédures budgétaires pour atteindre les objectifs du CSLP et des OMD et ;
- la promotion des droits fondamentaux des femmes et des hommes pour plus de justice sociale et d'égalité de chance dans le développement.

Le présent document de politique consigne les objectifs prioritaires du gouvernement du Burkina Faso en matière de genre. Il veut être un cadre d'orientation pour l'action gouvernementale et pour l'ensemble de ses partenaires dans le domaine du genre. Il représente une déclaration du gouvernement et l'expression de sa volonté et de son engagement en matière de promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans le processus de développement.

Le Document de la PNG constitue également une réponse du gouvernement aux engagements pris tant au niveau régional que au niveau international. Il se fonde sur l'impérieuse nécessité d'une lutte permanente pour l'égalité et l'équité entre les sexes dans le strict respect des droits fondamentaux de la personne humaine contenus dans la Constitution du Burkina Faso du 02 juin 1991.

Considéré comme tel, ce Document tire toute sa légitimité, sa force et sa raison d'être du fait qu'il répond à un besoin national et aux attentes de l'ensemble des acteurs qui ont contribué à son élaboration.

Le Document de la PNG, synthèse des aspirations issues de larges consultations nationales, se compose de deux parties essentielles :

- la première partie présente le contexte Genre au Burkina Faso. Elle décrit d'abord le contexte socioéconomique du Burkina Faso, puis celui du processus d'élaboration de la PNG, et enfin analyse les inégalités et disparités de genre ;
- la deuxième partie donne les éléments fondamentaux de la Politique Nationale Genre. Elle indique ses fondements, ses principes directeurs, sa vision, ses objectifs, ses axes stratégiques, ses stratégies d'intervention et mécanismes de mise en œuvre, ses mécanismes de financement et de suivi/évaluation, ainsi que les facteurs de sa viabilité et les risques de sa mise en œuvre.

I- CONTEXTE GENRE AU BURKINA FASO

1.1. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso est un pays sahélien enclavé, d'une superficie de 274 000 km².

Au plan administratif, il compte actuellement 13 régions, 45 provinces, 351 communes et plus de 8000 villages.

Au plan démographique, il est caractérisé par une population en pleine croissance démographique et à majorité féminine.

Le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006 estime la population à 14 017 262 millions, dont 7 248 523 femmes soit 51,7 % de la population. Les projections démographiques construites sur la base de la poursuite des tendances actuelles prévoient plus de 16 millions d'habitants en 2015.

Une population à forte composante jeune : les moins de 15 ans représentent 55 % de la population totale.

Une population essentiellement rurale (90 %) et à forte mobilité interne et externe : les migrations inter provinces au Burkina Faso ou internationales, qu'elles soient spontanées ou organisées, constituent, avant tout, des alternatives de survie des populations fortement éprouvées par des sécheresses répétées.

Au niveau socio économique, malgré les performances macro économiques enregistrées ces dernières années du fait des réformes, le Burkina Faso a un faible niveau de développement humain. Selon le dernier rapport du PNUD sur le développement humain (2007), le pays se classe 176^{ème} sur 177 pays avec un IDH de 0,302.

Avec un revenu moyen par habitant à peine équivalent à 300 \$US, le Burkina Faso figure parmi les pays les moins avancés (PMA). Par ailleurs, selon les enquêtes sur les conditions de vie des ménages de 2003, la proportion des pauvres est en augmentation : le taux serait passé de 45,3% en 1998 à 46,4% en 2003, soit une aggravation de 1,1point. La pauvreté au Burkina Faso, bien qu'elle s'urbanise davantage, demeure encore un phénomène essentiellement rural (52,3% en 2003 contre 51% en 1998). Les femmes sont plus exposées à la pauvreté du fait de leur faible accès et contrôle aux facteurs de production et aux ressources. Le pays souffre également d'un faible niveau de développement du capital humain beaucoup plus prononcé chez les femmes, entraînant chez elles une faible productivité du travail, notamment dans le secteur agricole, source d'emploi et de revenus pour près de 80% de la population active.

Le principal défi que le Burkina Faso devra surmonter au cours des prochaines années, est la réduction de l'état de pauvreté des populations et leur vulnérabilité face aux différents chocs exogènes (déficit pluviométrique, détérioration des termes de l'échange, instabilité des prix du pétrole, etc.). A cet effet, la préoccupation du gouvernement, exprimée dans le CSLP révisé, est de centrer désormais la stratégie de développement sur un meilleur impact des politiques,

d'accroître le pouvoir d'achat des populations les plus défavorisées, et de leur offrir un meilleur cadre d'épanouissement social. Dans cette perspective, la lutte contre les inégalités et les disparités de genre constitue un axe central à explorer si l'on veut atteindre les résultats escomptés en matière de changement économique et social. C'est fort de ce constat que se justifie l'élaboration du présent Document de la Politique Nationale Genre qui a comporté un processus d'élaboration et une analyse des inégalités et disparités de genre qui sont présentés dans les lignes qui suivent.

1.2. PROCESSUS D'ELABORATION DU DOCUMENT DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE

Au-delà de la dynamique administrative, institutionnelle et politique qui sous-tend l'écriture du Document de la PNG, la démarche d'élaboration de ce Document a été participative et itérative au regard de sa transversalité et de son caractère consensuel recherché. Autrement dit, ce Document est le résultat d'une large consultation régionale et nationale de différents acteurs.

En effet, le processus d'élaboration de ce Document, qui a duré plus d'une année, a comporté les six (06) étapes ci-après :

1.2.1. Atelier national d'harmonisation du concept genre

L'élaboration du Document de la PNG a été précédée par la tenue, en décembre 2005, d'un atelier national sur le concept genre dont l'objet était de parvenir à une définition nationale consensuelle du genre afin de faire face à la dispersion des compréhensions, des visions, des approches et des interprétations.

Cet atelier a abouti à la définition nationale consensuelle du Genre qui stipule que « *le genre doit être analysé sous l'angle des inégalités et des disparités entre hommes et femmes en examinant les différentes catégories sociales dans le but d'une plus grande justice sociale et d'un développement équitable* ».

Le genre, tel que défini, se réfère aux relations sociales entre l'homme et la femme, et aux différences structurelles qui les caractérisent en termes de rôles, de statut et de fonction socialement attribués, et culturellement justifiés, et qui évoluent dans le temps et dans l'espace.

Cette définition consensuelle du concept genre, qui recouvre l'ensemble des luttes contre les inégalités et disparités entre l'homme et la femme dans le cadre de la lutte contre la pauvreté a été le point de départ qui a facilité l'animation des débats au niveau des ateliers national et régionaux de diagnostic.

1.2.2. Réunions de suivi et de validation du Comité technique

Composé de représentants des départements ministériels, des organisations de la société civile, des partenaires techniques et financiers impliqués dans les questions de genre, le Comité technique a suivi régulièrement le travail des consultants. Il s'est agi notamment de : i) l'examen et la validation des termes de référence (TDR), du rapport de démarrage, des outils des ateliers de

collecte de données et ; ii) l'examen et l'amendement des 1^{er} et 2^{ème} drafts des rapports de synthèse, dont ceux de l'Etude diagnostique et du Document de la PNG.

Ces réunions ont permis aux différents partenaires de communiquer et d'échanger sur les besoins sectoriels, d'approfondir les analyses et de s'approprier les résultats de l'étude au fur et à mesure de l'avancement du processus.

1.2.3. Ateliers de collecte de données aux niveaux régional et central

❖ Ateliers régionaux

Les ateliers diagnostics régionaux ont couvert les 13 régions du pays, et se sont déroulés du 9 mai au 10 juin 2007. Ils ont concerné l'ensemble des sensibilités locales. Ces ateliers ont regroupé, au niveau de chaque région, des groupes d'acteurs représentant :

- les populations, à raison de 40 par région, tout en respectant certains critères dont la diversité ethnique, la caractéristique socio-professionnelle, l'appartenance religieuse, et les niveaux d'âge, etc. Les ateliers organisés pour cette d'acteurs ont pris en compte une donnée essentielle qui est la spécification sexuelle des groupes. Ainsi, dans chacune des 13 régions du pays, quatre groupes de populations ont été rencontrés dont un groupe de jeunes filles et un de jeunes garçons âgés de 15 à 25 ans, et un groupe de femmes et un d'hommes âgés de 26 à 65 ans et plus ;
- les ONG et associations de développement, à raison de 10 par région ;
- les autorités administratives et politiques régionales ;
- les responsables des services techniques déconcentrés (Directeurs régionaux ou provinciaux), à raison de 12 par région ;
- les sociétés et entreprises privées, à raison de cinq par région et ;
- les projets et programmes de développement, à raison de 5 par région.

L'objectif de ces ateliers diagnostics était de :

- (i) recueillir les données sur le niveau de connaissance et de perceptions du genre au niveau de chaque région ;
- (ii) faire l'état des lieux des inégalités et disparités en matière de genre dans les institutions ;
- (iii) faire l'état des actions menées en matière de promotion du genre ;
- (iv) recueillir des propositions de programmes et d'orientations en vue de l'élaboration du Document de la PNG.

Plus de 740 personnes ont participé activement à ateliers. Par ailleurs, ces ateliers ont eu pour avantages de : i) permettre une réelle prise en compte des sensibilités de toutes les couches sociales ; ii) mettre les gens au même niveau d'information sur le processus d'élaboration du Document de la PNG et ; iii) susciter l'adhésion rapide de certains participants à la promotion du genre au Burkina Faso.

❖ **Atelier central de diagnostic**

L'atelier central de diagnostic tenu à Ouagadougou a regroupé 65 participants provenant des directions centrales de 22 départements ministériels et de 5 dirigeants d'entreprises du secteur privé. Cette consultation avait les mêmes objectifs que les ateliers régionaux. Elle a été une occasion supplémentaire d'approfondir l'aspect diagnostic des problématiques sectorielles de genre, et de discuter des perspectives Genre en rapport avec les politiques sectorielles. L'atelier national a aussi permis de confronter les préoccupations du terrain avec celles du niveau central.

1.2.4. Enquêtes individuelles auprès des personnes ressources au niveau central et régional

Sur la base d'un questionnaire ciblé, il s'est agi de recueillir diverses opinions, perceptions et visions sur le genre, et notamment sur le contenu du Document de la Politique Nationale Genre. Ainsi, des informations et des expériences ont été collectées auprès de diverses personnes ressources : (i) responsables coutumiers et religieux ; (ii) présidents d'institution ; (iii) gouverneurs, présidents des Conseils régionaux, maires et conseillers municipaux et ; (iv) anciens ministres, et parlementaires femmes. Au total, 94 personnes ont été touchées par les entretiens.

1.2.5. Ateliers régionaux de restitution

Dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche itérative en vue d'obtenir le maximum de consensus autour du Document de la PNG, les informations collectées aux niveaux régional et central ont été analysées et consignées dans un rapport draft 2 qui a été soumis aux acteurs régionaux pour amendement grâce à l'organisation de 5 ateliers régionaux de restitution. Ces ateliers, organisés en 5 pools de régions, ont connu la participation de toutes les régions du pays.

1.2.6. Atelier national de validation

L'atelier national de validation a été la dernière étape du processus d'élaboration du Document de la PNG. Les documents soumis à cet atelier ont pris en compte les préoccupations des ateliers régionaux de restitution. Cet atelier a été animé par différents types d'acteurs, des représentants d'institutions étatiques et non étatiques (OSC, autres personnalités, etc.) aux niveaux central et local, ainsi que des partenaires techniques et financiers.

1.3. SYNTHÈSE DES INÉGALITÉS ET DISPARITÉS DE GENRE AU BURKINA FASO

Les inégalités, disparités et iniquités de genre, présentées dans cette synthèse, sont issues de l'étude diagnostique de la problématique genre qui a précédé et sous-tendu la formulation du Document de la PNG. Les inégalités et disparités de genre s'observent dans tous les domaines de la vie économique et sociale. Celles présentées ici sont des résumés des résultats de l'étude diagnostique de la problématique genre au Burkina Faso.

La synthèse de ces inégalités et disparités de genre concerne les secteurs sociaux, ainsi que ceux de la production, du soutien à la production, et du cadre institutionnel.

1.3.1. AU NIVEAU DES SECTEURS SOCIAUX

1.3.1.1. Au plan socio culturel et religieux

Le Burkina Faso est un pays qui incarne un pluralisme ethnique, avec plus de soixante unités ethnolinguistiques répertoriées et regroupées dans plusieurs familles, d'où découle une diversité de pratiques et de formations socioculturelles qui ont forgé des traditions solides et établi des systèmes de rapports de genre variés.

En somme, les lois et pratiques coutumières et religieuses demeurent encore les références pour la majorité de la population. Ainsi, les rôles et responsabilités des hommes et des femmes dans les sociétés, qui sont d'avance fixés par la culture traditionnelle, et renforcés par certaines croyances religieuses, sont utilisés pour expliquer et légitimer les inégalités et disparités existantes entre les hommes et les femmes qualifiées par certains de normales, naturelles voire divines.

En outre, les inégalités relevées au niveau socio culturel et religieux concernent principalement, entre autres :

- la persistance de la préférence du garçon par rapport à la fille dans le choix des naissances, dans le droit de succession et le droit de propriété ;
- les inégalités et disparités dans la division sexuelle du travail, qui donnent plus de charge de travail à la femme par rapport à l'homme, à la fille par rapport au garçon, avec des impacts dommageables sur leur santé, leur productivité, leur temps de loisir et leur réinvestissement en capital humain ;
- l'existence et la perpétuation des pratiques traditionnelles qui sont néfastes à la femme (le lévirat, l'excision, les bastonnades, le sororat, la polygamie imposée à la première épouse, les mariages précoces et forcés...), et quelques fois à l'homme (le sororat, la polygamie, les bastonnades, le mariage forcé, le rejet des sollicitations du mari sur le lit conjugal...). Par exemple, le mariage forcé et la polygamie imposée, concernent tout autant l'homme que, la femme, et peuvent être, en cas de refus, une cause de bannissement de la femme ou d'émigration définitive de l'homme ;
- les violences sexuelles, tels le viol, le harcèlement sexuel, les agressions et abus sexuels, la pédophilie, et la pornographie infantile, qui touchent autant les femmes que les hommes, mais sont plus prononcées chez les premières ;
- l'exploitation sexuelle des jeunes filles ;
- certaines traditions, qui entretiennent encore des préjugés et des stéréotypes qui causent des périls moraux à l'un ou l'autre sexe, mais beaucoup plus aux femmes et ;
- les inégalités d'accès ou le maintien des processus d'exclusion ou d'auto exclusion sociale, et particulièrement celle des femmes et des enfants (filles et garçons) aux sphères de décision.

En somme, le contexte culturel et religieux au Burkina Faso comporte encore des facteurs qui influencent et déterminent fortement l'accès et le contrôle des hommes et des femmes aux ressources, aux services sociaux de base, aux activités de la vie publique et privée ainsi que leur participation aux sphères de décision. En dépit des dispositions juridiques et des mesures

politiques en faveur de l'égalité de droit entre l'homme et la femme, le statut de la femme n'a pas fondamentalement changé.

1.3.1.2. Dans le secteur de l'éducation

Nonobstant les résultats encourageants obtenus ces dix dernières années en matière de mise en œuvre d'une politique éducative très audacieuse, le niveau d'éducation moyen au Burkina Faso demeure encore relativement bas : par exemple, en 2003, 92% de femmes et 82% d'hommes de 15 ans et plus n'avaient reçu aucune éducation scolaire. Le secteur de l'éducation est marqué par de fortes inégalités et disparités de genre tant au niveau du formel que celui du non formel. Ces inégalités sont aussi perceptibles au niveau de l'éducation informelle communautaire ou familiale, où le garçon est plus considéré que la fille dans la plupart des sociétés burkinabé.

De façon spécifique, au niveau de l'éducation formelle, malgré les évolutions significatives enregistrées dans tous les ordres d'enseignement, et particulièrement dans le primaire, l'accès et le maintien à l'éducation est relativement faible aussi bien chez les garçons que chez les filles, les filles étant les plus touchées.

En l'état actuel des choses, malgré les progrès substantiels réalisés en matière d'égalité d'accès à l'éducation, le Burkina Faso aura du mal à atteindre les objectifs de l'Education Pour Tous (EPT) et l'Objectif 2 du Millénaire axé sur l'éducation universelle au primaire.

Un certain nombre de facteurs socioculturels et économiques expliquent les inégalités et disparités sexo-spécifiques dans l'éducation, notamment les difficultés économiques liées au faible pouvoir d'achat des parents et à l'insécurité alimentaire (manque de cantine scolaire), le travail rémunéré ou non rémunéré des enfants, l'éloignement des écoles, et l'accès au transport. D'autres facteurs, tels l'emploi de temps très chargé des femmes et des filles, les mariages forcés et précoces, les stéréotypes sexistes, les viols et harcèlements sexuels, et les préférences pour les garçons, limitent l'accès des filles et des femmes aux facilités éducationnelles.

1.3.1.3. Dans le secteur de l'emploi et de la formation professionnelle

De nombreuses inégalités et disparités entre les hommes et les femmes existent encore en matière d'accès à l'emploi rémunéré ou non, et d'exercice d'un métier. Ces disparités se construisent et se fondent sur la division traditionnelle sexuelle du travail, qui est défavorable à la femme.

Bien que les deux sexes soient affectés par la précarité des emplois en milieu urbain comme en milieu rural, les femmes ont plus de difficultés à retrouver un emploi ou travailler pour leur propre compte, du fait du manque d'éducation et de formation, de la subordination, de l'exclusion dans les instances de décision, et l'absence d'un accès indépendant au capital productif.

Dans l'emploi formel, l'on assiste parfois à des résistances de certains hommes par rapport à l'emploi, au départ en mission ou en formation de leurs épouses, ainsi que aux affectations préférentielles des femmes dans les grands centres urbains. Par ailleurs, certains employeurs

(hommes et femmes) procèdent à des recrutements préférentiels de l'un ou l'autre sexe selon les emplois dans le secteur privé.

Dans le secteur informel, qui joue un rôle de premier pourvoyeur d'emplois, surtout en milieu urbain, l'on constate de fortes disparités et inégalités de genre. Les femmes sont les plus nombreuses dans ce secteur mais elles occupent généralement les emplois les moins rémunérés, principalement dans la transformation des produits alimentaires, le petit commerce et l'artisanat domestique de confection vestimentaire. Par contre, les hommes se retrouvent dans le bâtiment, les transports et le commerce de gros et de détail dans les magasins. Le secteur informel est aussi caractérisé par la faible productivité et la précarité des emplois.

Dans le milieu rural, on note des évolutions dans la redistribution des rôles avec une moindre sexualisation des métiers, surtout lorsqu'ils deviennent assez lucratifs. Et, dans ces cas de figure, le constat est que les hommes s'accaparent des occupations qui rapportent plus d'argent et laissent les moins lucratives aux femmes. Il faut noter en outre que les activités des femmes sont plus permanentes, donc consommatrices de temps, alors que celles des hommes sont souvent temporaires, ce qui leur laisse plus de temps libre reversé au repos ou aux divertissements.

Les inégalités et les disparités dans l'emploi s'expriment aussi dans le peu de valorisation du travail domestique et du travail non payé en général, travaux qui concernent beaucoup plus les femmes et les enfants (les filles souvent plus que les garçons).

1.3.1.4. Dans le secteur de l'eau et l'assainissement

Des inégalités de genre sont séculaires dans les domaines de l'accès, l'approvisionnement et la gestion de l'eau potable. En outre, les insuffisances en matière d'hygiène et d'assainissement sont également préjudiciables, à des degrés divers, à l'un et l'autre sexe.

Tout particulièrement, en matière d'approvisionnement en eau pour les besoins domestiques, l'essentiel de la corvée est supporté par les femmes ou les filles. Beaucoup d'énergie et de temps sont ainsi consacrés à cette activité en milieu rural et péri urbain au détriment d'activités de production ou de renforcement des capacités. Lorsque l'activité requiert un caractère marchand, elle se masculinise davantage.

L'assainissement est un secteur très faiblement pris en compte par les politiques publiques, entraînant des préjudices considérables selon le genre.

Les femmes sont également sous représentées dans les organisations de gestion en approvisionnement en eau potable et assainissement (AEPA), à telle enseigne qu'on observe une insuffisante prise en compte de leurs problèmes et besoins spécifiques dans le choix des ouvrages et des technologies qui les accompagnent.

1.3.1.5. Dans le secteur de la santé

De façon globale, les femmes et les hommes font face à de nombreux problèmes en matière de santé. Malgré les efforts accomplis ces dernières années pour améliorer le système sanitaire, la

situation générale reste en deçà des attentes. En effet, le système sanitaire est l'objet de plusieurs handicaps et critiques, dont l'inégal accès aux soins de santé et aux services de santé de la reproduction.

Ces inégalités et disparités de genre se caractérisent par une sous utilisation des services de santé (34%) due essentiellement à la distance, à la pauvreté et au faible pouvoir d'achat des populations en général, et celui des femmes en particulier. A cela s'ajoute le manque de pouvoir de décision des femmes : en effet, en cas de maladie, ce sont les rapports de genre qui déterminent la décision d'aller consulter ou non dans une formation sanitaire.

Le domaine de la santé de la reproduction connaît un essor, surtout en milieu urbain, pour certaines catégories de personnes, mais les disparités d'accès donnent les constats suivants :

- en Afrique subsaharienne, dans la tranche d'âge de 15 à 44 ans, 26 % de femmes meurent de maladies ou de complications liées à l'hygiène sexuelle ou au comportement procréateur, contre 7 % des hommes (Banque mondiale, 1999). En outre, le taux de mortalité maternelle est très élevé (5 décès pour 100 000 naissances) et ;
- la santé de la reproduction des adolescents et adolescentes est caractérisée par une sexualité précoce, des grossesses précoces et non désirées, des avortements provoqués (au CHN-Souro SANOU, 37 % des décès maternels sont dus à des avortements clandestins et plus de la moitié concernent des adolescentes).

Par ailleurs, l'on relève par ailleurs une faible implication des hommes dans la gestion de la santé de la reproduction familiale. Celle-ci se traduit aussi bien dans la fréquentation des services de santé pour des questions de santé de la reproduction que dans la prise de décision en faveur de cette santé. Ainsi par exemple, sur 433 cibles primaires interviewées, 72,5 % affirment n'avoir jamais fréquenté les centres de santé de la reproduction.

S'agissant de la situation spécifique du VIH/SIDA qui est devenu un véritable problème de développement, les données de l'EDS III (2003) indiquent un taux de séroprévalence sensiblement équivalent pour les hommes (1,9 %) et les femmes (1,8 %). Cependant, l'impact du VIH sur les genres montre que les femmes sont plus vulnérables que les hommes à l'infection par le VIH. Les inégalités entre les hommes et les femmes, et notamment la difficulté à négocier des rapports sexuels protégés, participent à la propagation de la pandémie : par exemple, au Burkina Faso, le taux d'infection chez les filles âgées de 13 à 24 ans, est 5 à 8 fois supérieur à celui des jeunes garçons de la même tranche d'âge (CEA, 2004). La vulnérabilité des femmes mais aussi celle des hommes au VIH/SIDA, est renforcée par les pratiques culturelles tels que les mutilations génitales, la polygamie, le mariage forcé et/ou précoce, les viols, et l'homosexualité, etc.

1.3.2. AU NIVEAU DES SECTEURS DE LA PRODUCTION

A peu de différence près les relations homme/femme dans les sous secteurs de la production, tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche, les ressources naturelles, les mines et l'artisanat, sont marquées par des fortes inégalités et disparités de genre présentant les mêmes caractéristiques générales.

La répartition traditionnelle des rôles dévolus aux hommes et aux femmes est à l'origine, voire constitue l'une des causes majeures de l'inégalité d'accès des hommes et des femmes aux ressources et à leur contrôle, et au comportement différencié des genres dans l'activité de production.

Les systèmes de production sont dominés et dictés, dans la plupart des sociétés burkinabé, par un système patriarcal prédominant, où les femmes et les enfants sont simplement considérés comme des actifs productifs, ou simplement une main d'œuvre non payée qui ne participe pas aux prises de décision.

De façon générale, les femmes, qui assurent plus de 75% de la production de subsistance, ont paradoxalement un faible accès aux moyens de production, au capital humain et aux services financiers et de vulgarisation.

En particulier, l'insécurité foncière, ainsi que le faible accès aux équipements, aux intrants agricoles, aux technologies, et aux crédits constatés chez la femme et, à un moindre degré chez l'homme, constituent une contrainte majeure à la productivité, notamment celle des femmes. C'est ainsi, par exemple, que 96 % des ménages dirigés par une femme et pratiquant les cultures maraîchères, utilisent des équipements traditionnels, houes, dabas..., alors que 21,5 % des ménages dirigés par un homme pratiquant la même spéculation, utilisent des charrues.

La question d'accès aux crédits, avec les conditionnalités que cela exige, est surtout en défaveur des femmes et des enfants (garçons comme filles) par le fait que ces derniers ont toujours du mal à trouver des hypothèques pour garantir lesdits crédits.

La redistribution des revenus ou des produits issus du secteur de la production se fait le plus souvent en défaveur des femmes et des enfants (garçons et filles) les rendant plus vulnérables à l'incidence de la pauvreté et, du même coup, constitue le principal frein à l'autonomisation des femmes (3^{ème} OMD).

1.3.3. AU NIVEAU DES SECTEURS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION

Pour l'ensemble des sous-secteurs du secteur de soutien à la production, qui comprend le commerce, le transport, la communication, et l'énergie, etc., les inégalités et disparités de genres sont monnaie courante, et justifient, avec d'autres facteurs, la faiblesse structurelle de l'économie et la féminisation de la pauvreté.

Ainsi, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, la décision des femmes d'exercer une activité dans lesdits secteurs doit requérir, dans la plupart des cas, l'accord préalable de l'époux. A cela s'ajoute une faible représentation des femmes dans les organisations socio professionnelles du secteur. La conséquence est la prise en compte insuffisante des spécificités de genre dans les politiques et programmes de développement du secteur, le faible accès des hommes et des femmes aux infrastructures et autres intrants de base qui assurent la promotion de leurs activités dans les sous secteurs.

Dans le domaine du commerce, les activités commerciales des femmes se limitent, pour la plupart, à de petits commerces peu rentables, tandis que les hommes se trouvent dans des activités commerciales plus importantes, plus structurées et plus rémunératrices.

En matière de transport, les hommes disposent plus de moyens de transport individuels que les femmes, alors qu'elles assurent l'essentiel du transport de la production agro sylvo pastorale sur de longues distances et très souvent à pied. En outre, le transport occupe plus le temps des femmes et des filles et fragilise leur santé.

Dans le domaine de la communication, en milieu rural, les femmes sont mises à l'écart des institutions traditionnelles appelées « arbre à palabre » et l'information stratégique reste dans le cercle des hommes. On constate également des inégalités au niveau de l'accès même aux supports et aux contenus médiatiques, aux récepteurs d'information (radio et télévision), et aux métiers de la communication. Il existe également des disparités flagrantes entre les hommes et les femmes au niveau de l'accès et du contrôle des technologies de l'information et de la communication (TIC), caractérisées par une faible présence des femmes dans les métiers des technologies de l'information et de la communication. La fracture numérique de genre est plus criarde en milieu rural qu'en milieu urbain : ce qui constitue un facteur limitant aux possibilités de promotion des activités des femmes.

Toujours dans le domaine de la communication et de l'information, la mauvaise représentation des genres, et surtout l'image sexiste de la femme dans les médias, pourrait contribuer durablement à maintenir les rapports inégalitaires de genre à tous les niveaux.

Le faible accès à l'énergie est problématique autant pour les hommes que pour les femmes, mais les femmes sont plus visées et plus touchées par la précarité et l'inaccessibilité des sources d'énergie. Le temps et la force physique consacrés par les femmes à cette denrée est énorme. Il s'agit là d'un facteur qui réduit énormément le temps de travail consacré par les femmes aux activités de production et de renforcement des capacités.

1.3.4. AU NIVEAU DES SECTEURS D'APPUI INSTITUTIONNEL

Au Burkina Faso, comme partout ailleurs, les institutions intègrent et appliquent, de différentes manières, les normes et les règles qui régissent les sociétés dans lesquelles elles évoluent ou qu'elles pensent contrôler. Ainsi, les rapports de genre au sein des institutions tendent à entretenir ou à reproduire les inégalités et les disparités sexo-spécifiques qui existent dans leur contexte et environnement socio culturel et politique. L'analyse de la gouvernance, de la justice, et du cadre institutionnel de pilotage des politiques et programmes de développement, laisse apparaître des inégalités de genre et des insuffisances notoires dans la prise en compte de la dimension genre dans tous les domaines de la vie.

1.3.4.1. Dans le domaine de la gouvernance

Un des grands principes sur lequel repose la Bonne Gouvernance est la participation des femmes et des hommes, sur le même pied d'égalité, à la prise de décision, soit directement, soit par le biais d'institutions légitimes et reconnues qui défendent leurs intérêts : ce qui implique la liberté d'opinion, de parole et d'association.

Dans la pratique, et ce malgré le dispositif juridique existant et les bonnes intentions maintes fois proclamées, les hommes et les femmes ne jouissent pas encore des mêmes privilèges quant à leur participation à la vie publique et à la prise en compte de leurs potentialités dans le domaine de la gouvernance.

Au niveau de la gestion du pouvoir traditionnel, on note la faible visibilité du rôle de la femme parce que ce pouvoir est essentiellement construit sur un système patriarcal : les hommes et les femmes ne jouissent pas des mêmes chances et des mêmes opportunités dans le domaine de l'accès et de l'exercice du pouvoir.

Au niveau de la gestion du pouvoir d'Etat, d'une manière générale, les femmes ont toujours été sous-représentées dans les institutions nationales et locales depuis l'indépendance du pays.

Le nombre de femmes dans chaque gouvernement n'a jamais dépassé cinq (05), et celles-ci ont généralement occupé les domaines qui renvoient à leur rôle social (enseignement, action sociale, promotion féminine, etc.). Ainsi, par exemple, le gouvernement de juin 2007 n'a pas dérogré à la règle puisqu'il compte 5 femmes sur 34 ministres et ministres délégués, soit un taux de 14,24 % de représentation féminine.

Au niveau des postes électifs, même si l'on constate des améliorations, le progrès se fait toujours attendre. Durant la période 1959-2002, les chiffres indiquent un total de 537 hommes contre 30 femmes qui ont siégé au Parlement : ce qui représente seulement 5,29 % (1,4 % à la première législature, 9 % à la deuxième, 12 % à la troisième et 14 % à la quatrième). Quant au pouvoir local, la représentation des femmes élues a progressé à raison de 8,9 % en 1995, 20,8 % en 2000, et 35,80 % en 2006. Sur les 351 maires que compte actuellement le pays, 20 seulement sont des femmes.

Au niveau des postes nominatifs, on note également une faible présence des femmes aux hautes fonctions de l'administration. A titre d'exemple, on a deux (02) femmes gouverneurs sur 13 ; trois (03) femmes ambassadeurs sur 26 ; une (01) femme présidente de la Haute Cour Judiciaire sur 4 ; une (01) femme procureur sur 19 ; deux (02) femmes chefs de juridictions sur 19 tribunaux de grande instance, etc.

On note également une inégalité de genre dans l'occupation des postes de direction au sein des organisations nationales ou locales : organisations professionnelles, organisations locales (Conseil villageois pour le développement), syndicales, associatives (sauf si l'association est constituée uniquement de femmes).

Cette sous représentation des femmes limite leur influence sur l'élaboration des lois et des politiques à tous les niveaux.

Plusieurs raisons ou facteurs expliquent la sous représentation des femmes en politique, au nombre desquels on peut retenir :

- la persistance des préjugés socioculturels et des stéréotypes sexistes ;
- le faible niveau d'éducation et d'instruction de la femme ;

- le statut de «perpétuelle étrangère» dans la famille de son époux ou dans la famille d'origine de la femme et ;
- le mauvais positionnement des femmes sur les listes électorales.

1.3.4.2. Dans le secteur de la justice

Du point de vue de la jouissance des droits, on peut dire que la législation au Burkina est favorable à l'égalité entre tous les citoyens (hommes et femmes) dans tous les domaines de la vie. Le Burkina a également ratifié la plupart des instruments internationaux et régionaux en faveur de la promotion des droits humains, toutes choses qui constituent un gage pour l'exercice de la justice sociale.

Cependant, force est de constater que, malgré l'existence d'un arsenal juridique conséquent et les actions menées dans le but de rapprocher la justice du justiciable, l'accès et la jouissance du droit par rapport aux actes de justice demeurent encore très différenciés selon que l'on est un homme ou une femme. En outre, le Burkina Faso a du mal à appliquer l'ensemble des textes et lois dont il dispose. Plusieurs raisons sont à l'origine de cette problématique. Parmi ces raisons, on peut retenir notamment :

- la grande ambivalence de la superposition du droit moderne au droit coutumier toujours vivace dans les différentes sociétés burkinabé et ;
- le faible niveau d'instruction et d'alphabétisation de la grande majorité des populations, aggravé par une absence de culture juridique, alors que les procédures judiciaires sont complexes.

On relève également d'autres facteurs qui influencent négativement la jouissance et la défense des droits. Il s'agit notamment de :

- la méconnaissance par les femmes et les hommes des différentes dispositions juridiques ;
- la difficile adaptation des mentalités aux principes du droit moderne qui privilégie la sanction à la conciliation prônée par le droit traditionnel (fondé sur les coutumes et les religions, reconnu et respecté);
- le problème d'accessibilité et la lenteur de la procédure judiciaire ;
- l'insuffisance de la diffusion et de la vulgarisation des textes, notamment dans les langues nationales ;
- le manque de temps dû à la surcharge de travail qui ne permet pas à la femme d'aller vers l'information, encore moins d'aller se plaindre à la justice ;
- la honte de l'homme ou de la femme d'exposer l'honneur de la famille « dans la rue» ;
- l'intolérance de ce genre d'action par les représentations mentales, surtout lorsque l'acte émane de la femme et ;
- la non possession, par des citoyens, de pièces d'état civil (acte de naissance, acte de mariage, carte d'identité, etc.), surtout en milieu rural, qui rend difficile un traitement judiciaire des litiges.

1.3.4.3. Le cadre institutionnel de pilotage des politiques et programmes de développement

L'intégration de la dimension genre dans les politiques, orientations et stratégies de développement dépend de l'aptitude et des capacités des organisations et des institutions à internaliser les enjeux de genre dans leur système d'organisation, de fonctionnement et dans leurs interventions. A ce niveau, les institutions étatiques et non étatiques sont marquées par des faiblesses conceptuelles, institutionnelles et organisationnelles dans le processus de pratique du genre.

L'instabilité institutionnelle dans la gestion du dossier genre a constitué un handicap au développement de l'expertise technique pour une gestion efficace de la promotion du genre. Dans de telles conditions, la prise en compte suffisante du genre dans les politiques et programmes de développement et dans la gouvernance, a souffert d'une absence de vision et de directives claires, de mécanismes d'institutionnalisation harmonisés, d'un suivi cohérent et d'une mémoire institutionnelle active, etc.

D'une manière générale, les contraintes des mécanismes institutionnels en matière de genre se résument comme suit :

- la non maîtrise du concept genre et la quasi absence d'outils d'intégration et de suivi d'impact différencié par sexe, qui constituent des freins à l'application du concept genre ;
- la compétition institutionnelle basée sur des conflits de compétence, de leadership et d'intérêts inavoués de positionnement ;
- les problèmes de la culture organisationnelle au sein de l'ensemble des institutions marquées par des faiblesses notoires telle l'absence de mécanismes de programmation intégrant le genre, et celles de mécanismes de responsabilisation en genre et d'espace d'expression et ;
 - l'insuffisance des moyens humains (faiblesses des compétences en genre en qualité et en quantité) et financiers.

II- ELEMENTS FONDAMENTAUX DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE

En tant qu'instrument capital d'animation des stratégies de croissance économique et de réduction de la pauvreté, le Document de la PNG se présente comme un cadre d'orientation, et un document de référence pour le gouvernement et ses partenaires au développement. Elle constitue désormais un repère pour les interventions dans tous les domaines de la vie sociale, juridique et économique au Burkina Faso.

Pour ce faire, il constitue le fondement de toute l'action du gouvernement en matière de lutte pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans le développement.

Il se présente également comme une opportunité pour la création des synergies requises pour l'élimination des inégalités et disparités de genre, et partant pour la promotion de la femme.

Cependant, ce Document n'est pas un plan d'actions, mais il constitue un « fil conducteur », une ligne directrice indiquant les priorités politiques en matière de genre. Les actions concrètes pour la mise en œuvre de la politique qu'il présente doivent être identifiées et définies dans les stratégies et plans d'actions sectoriels.

Dans cette optique, la PNG, qui s'inscrit dans un processus de long terme (2009-2019), s'articule autour des éléments constitutifs ci-après : ses fondements, ses principes directeurs, sa vision, ses objectifs, les axes d'intervention de même que les instruments et moyens de sa mise en œuvre et les facteurs de risques et de viabilité qui l'entourent.

2.1. FONDEMENTS DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE

Au-delà de la volonté affichée des plus hautes autorités du pays, la PNG est avant tout une expression et un engagement du peuple burkinabé. Elle est bâtie sur des repères au plan international, africain et national qui justifient son importance, sa pertinence et son armature.

Ces repères sont les différents engagements pris aux niveaux international et régional pour lever les obstacles au développement liés aux inégalités et disparités entre les genres, ainsi que les dispositions prises au niveau national en faveur de l'égalité et de l'équité de genre d'où la PNG tire ses fondements.

En d'autres termes, la PNG tire ses fondements dans la dynamique des évolutions et les perspectives juridiques, économiques et politiques à l'échelle internationale, régionale et nationale.

La PNG compose essentiellement avec le plan national de bonne gouvernance, la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD), le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la Prospective Burkina 2025, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), la Plate forme d'action de Beijing, et l'Education Pour Tous (EPT).

2.1.1. AU NIVEAU INTERNATIONAL

La question des droits humains et notamment celle de l'égalité des chances entre l'homme et la femme a été toujours une préoccupation centrale dans la quasi-totalité des engagements et conventions internationaux auxquels le Burkina Faso a souscrit. Ces textes, dont certains sont rappelés ici, renforcent la position du Burkina Faso dans sa volonté de disposer d'une PNG et d'évoluer rapidement vers l'égalité des droits entre ses citoyens. Ils réaffirment tous que l'un des enjeux actuels du développement est d'établir l'égalité entre les femmes et les hommes. Au titre des repères au niveau international, nous retenons ce qui suit :

- la Charte des Nations Unies de 1946 et la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948, reconnaissent le principe de « l'égalité des droits des hommes et des femmes ». La déclaration universelle des droits de l'Homme stipule, en son article 1^{er}, que : *« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en droit. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité »* ;
- en 1975, l'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé l'Année Internationale de la Femme et a convoqué la première Conférence mondiale sur la femme à Mexico (Mexique), autour du thème : « égalité, développement et paix ». La Déclaration de Mexico sur l'égalité pour les femmes et leur contribution au développement et à la paix ainsi que le plan d'action mondial pour la réalisation des objectifs de l'année internationale de la femme ont été les principaux résultats de cette Conférence ;
- en 1979, la Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF), ayant force exécutoire sur le plan juridique, engage les Etats à traduire les objectifs de non discrimination et d'égalité dans les instruments nationaux. A l'heure actuelle, cette Convention est ratifiée par 163 pays membres des Nations Unies, y compris le Burkina Faso (1984) ;
- en 1994, la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD), tenue au Caire (Egypte), a reconnu que les questions de l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que l'habilitation des femmes par le biais de l'éducation, la santé et la nutrition sont des problèmes de population importants qui doivent être pris en compte dans les projets et programmes de développement si on veut parvenir à un développement durable ;
- en septembre 1995, la Conférence de Beijing (République Populaire de Chine) marque le virage de l'approche IFD vers l'approche GED. Pour accélérer l'application des stratégies prospectives de Nairobi, la Conférence de Beijing a retenu 12 domaines prioritaires dans le Programme d'Action de Beijing, et l'intégration de l'approche genre et développement comme stratégie de mise en œuvre des actions ;
- en septembre 2000, le Sommet du Millénaire pour le développement a retenu 8 Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) comme feuille de route pour la coopération au développement d'ici 2015. Tout en étant transversal, l'objectif 3 des OMD, consacré explicitement à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, met l'accent sur la nécessité d'élaborer des politiques et programmes sensibles au genre et d'y inclure les besoins spécifiques, pratiques et stratégiques des femmes ;
- la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA), tenue à Bruxelles (Belgique) en mai 2001, reconnaît que l'élimination de la pauvreté et

l'amélioration de la qualité de vie dans les pays les moins avancés pourraient, entre autres, être obtenues grâce à la promotion de l'égalité entre les sexes et ;

- en 2005, l'Assemblée générale des Nations unies « réaffirme la nécessité du mainstreaming du genre (démarche d'intégration transversale du genre, ou approche intégrée de l'égalité), comme seul moyen d'aboutir à un développement humain durable ».

2.1.2. AU NIVEAU AFRICAIN

Dans la logique des engagements internationaux, les organisations africaines ont foi à la nécessité d'établir l'égalité des sexes, et de démarginaliser la femme comme moyen et objectif du développement humain durable en Afrique. Toutes les rencontres au sommet et les instruments y afférents ont réaffirmé l'urgence d'institutionnaliser une politique sexo-spécifique dans les politiques et programmes aux niveaux régional, sous régional et des Etats africains. Au titre des engagements et instruments qui sous-tendent la PNG, on peut retenir notamment :

- la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981 (ratifiée par le Burkina Faso en 1984), qui prône la liberté, la justice et la dignité, aspirations légitimes des peuples, et reconnaît les droits fondamentaux de l'être humain en tant qu'individu. Les droits spécifiques de la femme ont fait l'objet d'un protocole additionnel à cette Charte en 2003 ;

- la Conférence Internationale de 1998 sur les femmes, dont le thème était « *Les femmes africaines et le développement économique : investir dans notre avenir* », qui s'est tenue à l'occasion du 40ème anniversaire de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), et qui a fait d'importantes recommandations en vue d'éliminer l'écart existant entre les sexes dans le processus de développement.

Au niveau de l'Union Africaine (UA), les chefs d'Etat africains ont donné un signal fort pour permettre à l'Afrique d'amorcer le décollage économique tant espéré. Dans ce cadre, les relations de genre occupent une place essentielle dans les politiques de l'Union Africaine. Cela s'est traduit par d'importantes mesures en faveur de l'égalité de genre, dont notamment :

- la Déclaration Solennelle des chefs d'Etats de l'Union Africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique en juillet 2004, qui consacre l'engagement des chefs d'Etats signataires à porter à au moins 30% la participation des femmes dans toutes les instances de prise de décision et des postes électifs ;

- l'application de la parité au niveau des commissions de l'UA ;

- la création d'une Direction Genre, chargée de l'intégration d'une perspective genre dans tous les portefeuilles de l'Union Africaine ;

- l'adoption de la politique Genre de l'UA en décembre 2008 ;

- le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), qui est l'expression d'un engagement des dirigeants africains à promouvoir individuellement et collectivement le développement durable dans leurs pays respectifs et en Afrique. Le NEPAD retient l'égalité entre les sexes comme principal domaine d'intervention devant mener à une croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté. En particulier, les objectifs fixés en matière d'égalité des sexes et de démarginalisation de la femme dans la Plateforme de Dakar sont réaffirmés dans le récent Plan d'Action du NEPAD ;

- la trente-cinquième session de la Conférence des Ministres des Finances, de la Planification et du Développement Economique (Johannesburg, 19-20 octobre 2002) qui a publié une Déclaration ministérielle invitant les gouvernements africains à intégrer des perspectives sexo-spécifiques dans leurs plans de développement et budgets nationaux. Les ministres ont, en outre, demandé aux gouvernements de renforcer l'utilisation des enquêtes sur les budgets-temps, afin de mesurer et d'intégrer le travail non rémunéré des femmes dans les outils nationaux de planification et d'évaluer l'impact des politiques macroéconomiques sur la réduction de la pauvreté et sur les femmes et ;
- la vingt-huitième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEDEAO, tenue à Accra (Ghana) le 19 janvier 2005, qui a adopté une politique du genre de la CEDEAO et tous les instruments de sa mise en œuvre. Cette politique est fondée sur des principes d'inclusion et d'égalité de chance. Elle engage les Etats membres à honorer leurs obligations au titre des divers protocoles et conventions signés sur le plan international, et à réaliser les objectifs du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

2.1.3. AU NIVEAU NATIONAL

Au niveau national, la PNG tire toute sa légitimité d'un certain nombre de dispositifs, d'engagements et d'instruments juridiques et législatifs, qui traduisent la volonté politique dans la lutte contre les inégalités liées au sexe. Parmi les dispositions nationales, on peut rappeler :

- la Constitution du 2 juin 1991, qui stipule, dans son article premier, que *« tous les Burkinabé naissent libres et égaux en droits. Tous ont une égale vocation à jouir de tous les droits et de toutes les libertés garantis par la présente Constitution. Les discriminations de toutes sortes, notamment celles fondées sur la race, l'ethnie, la région, la couleur, le sexe, la langue, la religion, la caste, les opinions politiques, la fortune et la naissance, sont prohibées »* ;
- le Code des personnes et de la famille de 1988, qui vise l'amélioration du statut juridique et la protection sociale de la femme et de l'enfant. Il fonde les bases juridiques pour une justice sociale au sein de la famille ;
- les textes portant réorganisation agraire et foncière, qui confèrent aux hommes et aux femmes les mêmes droits d'accès et de jouissance à la terre ;
- le Code du travail et le Code pénal, qui intègrent des mesures de promotion de l'égalité des sexes et de justice sociale et ;
- le Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère à l'homme et à la femme les mêmes droits de participation à l'action citoyenne et à la gestion des affaires locales.

La PNG se fonde également sur un certain nombre de politiques nationales qui intègrent la question d'égalité et d'équité entre l'homme et la femme comme condition sine qua non et comme principe directeur pour parvenir au développement socio économique du pays. Il s'agit : du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, de la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé, de la Politique Nationale de Population, de la Politique Nationale de Promotion de la Femme, du Document portant Politique et Plan d'Action et d'Orientation pour

la Promotion et la Protection des Droits Humains, et de la Politique Nationale d'Action Sociale, etc.

La PNG se fonde également sur les valeurs culturelles et religieuses positives qui proclament l'égalité intrinsèque des êtres humains.

2.2. PRINCIPES DIRECTEURS DE LA PNG

La démarche pour établir l'égalité de sexe et la démarginalisation de la femme doit se construire à partir de la prise en compte d'un certain nombre de valeurs et normes sociétales considérées comme les principes directeurs de la PNG. Au total, neuf principes régissent la PNG.

2.2.1. La complémentarité des rôles des hommes et des femmes dans le processus de développement et dans l'unité familiale est indispensable et constitue une condition sine qua non pour la solidarité et la paix sociale, base du développement.

D'essence, l'homme et la femme sont des êtres qui se complètent mutuellement. Cette complémentarité est souvent perçue différemment, et très souvent supplantée par la domination d'un plus fort sur un plus faible.

La complémentarité effective entre l'homme et la femme devrait être un tremplin pour une vie de famille épanouie et pour l'émergence d'unités économiques prospères. Ainsi la complémentarité doit se réaliser dans le respect de la différence : ce qui exige la recherche d'un consensus permanent. Dans l'approche genre, la recherche de ce consensus et du respect de l'autre doit toujours primer sur l'instinct de domination, source des inégalités et disparités dans la famille et dans la nation.

2.2.2. La prise en compte du genre dans le processus de développement n'est pas seulement une simple question d'équité, mais également une nécessité.

Les inégalités entre les sexes étant reconnues comme un véritable obstacle au développement et à la réduction de la pauvreté, le genre devient par conséquent une question de développement qu'il faut nécessairement prendre en compte dans les stratégies de croissance économique et de développement social. La perspective genre dans le processus de développement devient une nécessité.

2.2.3. L'élimination des inégalités existantes nécessite des actions particulières en faveur des femmes et des hommes.

Ces actions spécifiques entreprises pour les groupes défavorisés sont à comprendre, non comme une discrimination à l'égard des autres groupes, mais comme étant dictées par des considérations d'équité, de justice sociale et d'intérêt général.

2.2.4. Le concept genre n'implique pas seulement une approche : c'est aussi une philosophie, un comportement.

Le genre dépasse une simple démarche en termes de modèle de développement : il s'agit d'un phénomène qui pénètre le cœur de notre existence et de notre vécu quotidien. C'est pourquoi le genre veut être une pratique à observer dans la vie sociale, économique et politique.

2.2.5. L'intégration harmonieuse et durable de l'approche genre dans tout le processus du développement requiert une mobilisation effective de toute la société et de la communauté internationale.

Le genre est une question d'adhésion et d'engagement individuel et collectif. La mobilisation sociale de tous les acteurs et la mobilisation conséquente des ressources sont vitales dans le processus d'institutionnalisation du genre.

2.2.6. Le lien de la PNG avec les autres politiques et stratégies nationales est fondamental.

Le Document de la PNG est un document qui définit les conditions prioritaires de développement du Gouvernement en matière de lutte contre les inégalités et disparités basées sur le sexe. Il n'a pas la prétention de se substituer aux stratégies et programmes sectoriels. Il assure la cohérence de ces derniers pour leur garantir un meilleur impact sur les populations bénéficiaires. Il se donne pour mission d'influencer les objectifs sectoriels et le choix des indicateurs de suivi des programmes et plans d'action. A ce titre, la PNG doit, dans son approche transversale, vérifier si les programmes sont en cohérence avec son objet.

2.2.7. La PNG doit se fonder sur les normes et valeurs culturelles et religieuses positives et rechercher en permanence des synergies d'action avec elles pour plus d'impact.

Le succès de la PNG dépend en grande partie de son enracinement au socle socio culturel, et notamment de la prise en compte des atouts et des opportunités qu'offrent les contextes socio culturels et religieux très diversifiés au Burkina Faso. Autant des normes et valeurs sociétales justifient les inégalités, autant certaines peuvent être des supports indéniables pour la promotion du genre.

2.2.8. La prise en compte du genre s'inscrit dans la perspective de l'approche droit pour l'égalité et l'équité entre les sexes.

La lutte pour l'égalité de chance dans le développement et la gestion du pouvoir se présente comme un moyen pour établir la justice sociale. Il s'agit pour la PNG, de veiller à faire intégrer et à faire respecter les droits de l'homme et de la femme, ainsi que ceux des enfants, dans les politiques et stratégies de développement et dans la gouvernance à tous les niveaux, tout en respectant leur spécificité : droit à l'éducation, à la santé, au logement, à la nourriture, à l'eau, à la parole, à la citoyenneté, etc.

2.2.9. La lutte pour l'égalité et l'équité de genre dans le processus de développement s'inscrit dans une perspective de long terme.

La lutte pour l'égalité des chances s'inscrit dans une dynamique de transformations sociales et de mentalités qui s'opère dans le temps. En conséquence, les effets et l'impact attendus de la mise en œuvre de la PNG se produiront sans doute dans le long terme. Autrement dit, c'est dans la durée qu'il faut assigner toutes les stratégies de lutte et mobiliser les moyens correspondants pour donner plus de chance de succès au processus.

2.3. VISION DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE

L'approche genre est en bonne place dans l'étude prospective Burkina 2025, qui envisage un projet de société où les hommes et les femmes jouissent des mêmes droits fondamentaux, et une société de paix et de solidarité débarrassée de toute forme de discrimination et d'exclusion.

Dans cette perspective, la PNG se donne comme vision à terme *« une société débarrassée de toutes les formes d'inégalités et d'iniquités de genre, et qui assure, à l'ensemble de ses citoyens et citoyennes, les sécurités essentielles pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique »*.

2.4. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE

2.4.1. OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de la Politique Nationale Genre est de promouvoir un développement participatif et équitable des hommes et des femmes, en leur assurant un accès et un contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décision, dans le respect de leurs droits fondamentaux.

2.4.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Les objectifs spécifiques de la PNG sont de :

- promouvoir des droits égaux et des opportunités égales en termes d'accès et de contrôle des services sociaux de base ;
- promouvoir un développement économique participatif, un accès et une répartition plus équitables des ressources et des revenus ;
- développer une participation égale des hommes et des femmes aux sphères de décision à tous les niveaux ;
- promouvoir l'institutionnalisation du genre dans tous les domaines ;
- promouvoir un partenariat dynamique pour le genre et le développement et ;
- développer les mécanismes d'information et de sensibilisation en direction de tous les acteurs pour un changement de comportement et de mentalité en faveur de l'équité et de l'égalité dans les rapports homme-femme.

L'atteinte de ces objectifs sera recherchée par la mise en œuvre de sept (07) axes stratégiques assignés à la Politique Nationale Genre.

2.5. AXES STRATEGIQUES DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE

Prenant en compte les obstacles majeurs identifiés par l'analyse diagnostique, et pour atteindre les objectifs ci-dessus indiqués, la mise en œuvre de la PNG se fera à travers sept (7) axes stratégiques en synergie les uns avec les autres. Il s'agit de :

- *l'amélioration de l'accès et du contrôle, de manière égale et équitable, de tous les burkinabè, hommes et femmes, aux services sociaux de base ;*
- *la promotion des droits et opportunités égaux aux femmes et aux hommes en matière d'accès et de contrôle des ressources et de partage équitable des revenus ;*
- *l'amélioration de l'accès égal des hommes et des femmes aux sphères de décision ;*
- *la promotion de l'institutionnalisation du genre par son intégration dans les systèmes de planification, de budgétisation et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux ;*
- *la promotion du respect des droits et l'élimination des violences ;*
- *la promotion du genre pour un changement de comportements en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie socio-économique et ;*
- *le développement d'un partenariat actif en faveur du genre au Burkina Faso.*

De par leur capacité à démarginaliser les hommes et les femmes et à apporter les changements d'égalité voulus au plan juridique, social et économique, les axes stratégiques identifiés serviront de levain pour l'équilibre de droits recherché entre l'homme et la femme.

Ces axes stratégiques d'intervention constituent en soi un ensemble d'options prioritaires pour la réalisation de la vision et l'atteinte des objectifs de la PNG, et par conséquent de ceux des objectifs du CSLP, de la CEDEF et des OMD.

Axe stratégique 1 : Amélioration de l'accès et du contrôle, de manière égale et équitable, des hommes et des femmes aux services sociaux de base

L'étude diagnostique a révélé les disparités qui persistent, entre les hommes et les femmes, dans l'accès aux services sociaux de base, notamment la santé, l'éducation, et l'eau potable, et a permis de dégager la nature des problèmes qui sont à l'origine de ces disparités. Ces problèmes sont d'origine socioculturelle, économique, et parfois liés à l'ignorance. Pourtant, l'accès égalitaire des hommes et des femmes aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable) est une condition sine qua non pour accroître la productivité des populations et leur bien être. La promotion du genre passe également par la maîtrise de certains fléaux sanitaires, dont particulièrement le VIH-SIDA qui reste un problème de rapports homme/femme.

L'axe stratégique 1 réaffirme, d'une part l'importance des services sociaux de base dans le développement et l'épanouissement de chaque individu, homme et femme, et d'autre part l'impact de leur égal accès sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

Ainsi, l'éducation et la santé doivent s'entendre comme des moyens d'éclosion des potentialités et des facultés individuelles offrant aux hommes et aux femmes des possibilités de participer à la vie économique, sociale et politique de la nation, et de l'influencer. Investir dans l'éducation et la santé, en tenant compte des spécificités du genre, pourrait permettre d'atteindre rapidement le taux de croissance de 7% requis pour réaliser les OMD.

Des études ont fait ressortir que la plupart des inégalités et disparités de sexe trouvent leur fondement dans les valeurs socioculturelles fortement ancrées dans les mentalités. Par conséquent, tout changement souhaité doit passer nécessairement par la transmission de valeurs positives à travers l'éducation et la communication pour le changement de comportement.

La promotion de l'accès égal et équitable des hommes et des femmes aux services sociaux de base prendra en compte le secteur éducatif, le secteur sanitaire, et celui de l'approvisionnement en eau potable.

Au Burkina Faso, le constat est qu'il existe un grand écart entre les hommes et les femmes et entre les garçons et les filles dans le secteur de l'éducation, et cela, malgré les gros efforts fournis à travers le PDDEB. De ce fait, combler l'écart entre les sexes au niveau de l'éducation et réduire l'analphabétisme constituent un défi important de développement que la PNG doit participer à relever.

Dans le secteur de la santé, l'accès à un centre sanitaire n'est pas chose aisée pour certaines franges de la population, dont particulièrement les femmes en milieu rural et dans les périphéries des centres urbains. Par conséquent les orientations suivantes méritent d'être mises en œuvre :

- promouvoir la disponibilité des services et leur qualité ;
- mener auprès des populations (hommes et femmes ; garçons et filles) une communication active sur les questions relatives aux problèmes de santé, à la santé reproductive, et notamment la sexualité ;
- promouvoir le dialogue social dans la perspective de trouver des solutions endogènes et durables à la pandémie du VIH/SIDA et ;
- promouvoir des actions en faveur de l'éducation sexuelle et la mobilisation des énergies et des ressources pour la prise en charge de la santé.

Dans cette perspective, l'accès égal et équitable des femmes et des hommes aux services sociaux de base, en termes de droit et en termes de nécessité de développement, doit se réaliser à travers les cinq (05) objectifs et les stratégies ci-après :

Objectif 1 : Renforcer l'égalité et l'équité de genre dans l'accès aux services sociaux de base

Il s'agira, à travers cet objectif, de promouvoir des solutions durables, adaptées et facilement accessibles aux femmes et aux hommes, pour résoudre leur problème d'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, et eau potable).

Cet objectif suggère la création de conditions idéales pour rendre les services sociaux de base accessibles et ouverts à tous, et bien perçus par les hommes et les femmes.

La stratégie qu'inspire cet objectif s'énonce en termes de renforcement des systèmes scolaires, et sanitaires et d'approvisionnement en eau potable, et sous l'angle d'une plus grande implication des acteurs sociaux (ONG et Associations, leaders, chefs religieux ou traditionnels) dans l'encadrement sanitaire des populations.

Le renforcement du système scolaire sous-entend la création des conditions nécessaires pour rendre effective la parité des sexes dans l'accès à l'éducation et combler le grand retard pris par les femmes dans le système éducatif formel et non formel. La stratégie de mise en œuvre passera par l'accroissement de l'offre éducative (infrastructures et équipements adéquats) dans tous les milieux et la mobilisation sociale de la communauté (populations, projets, ONG, Etat, collectivités locales, privé, PTF, etc.) autour des services sociaux de base.

Dans le système sanitaire, une attention particulière sera accordée à la question de la prise en charge de la santé des personnes en situation de grande vulnérabilité sera traitée. Une bonne santé des femmes et des hommes pour une participation de tous aux actions de développement sera particulièrement recherchée. En outre, il s'agira de réduire les distances des centres sanitaires, renforcer les efforts consentis par l'Etat avec l'appui de la société civile et de la communauté internationale, en instituant des cadres favorables et des dispositifs de surveillance de l'offre de services sociaux sensibles au genre.

Objectif 2: Contribuer à l'élimination dans toutes les régions du Burkina Faso, des pesanteurs socioculturelles liées à l'éducation des filles et des garçons, des femmes et des hommes et à l'utilisation des services de santé et d'approvisionnement en eau potable par les uns ou les autres.

Il s'agira, dans cet objectif, de vaincre les résistances culturelles à la scolarisation et à l'alphabétisation, basées sur le sexe, et de rendre effectives l'égalité et l'équité de genre dans l'enseignement formel et non formel. De même, en matière de santé, il importe de travailler à éliminer certains tabous persistants et à promouvoir la liberté de fréquentation des services de santé par les femmes. En outre, l'égalité en matière de sexualité doit être promue à travers les programmes de Santé de la Reproduction et de lutte contre le SIDA. Dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, il s'agira d'accroître la participation des femmes à la gestion des points d'approvisionnement en eau potable.

Les disparités et les inégalités de genre dans l'accès et la jouissance des services sociaux sont dues en partie à nos perceptions, valeurs et normes sociales qui voient l'éducation, ou même la santé, comme des vecteurs de déstabilisation de l'ordre, voire de négation des règles séculaires établies dans les traditions. Ces perceptions demeurent fortement influencées par la culture du patriarcat qui donne la primauté à l'homme. La réticence, l'insouciance, le refus ou la résistance à la scolarisation, notamment celle des filles, à l'accès aux soins de santé, particulièrement pour les femmes mariées, persistent quelques fois pour des raisons de pratiques coutumières, de préjugés ou de traditions confessionnelles.

C'est pourquoi, tout moyen d'éradication des pesanteurs socioculturelles dans les secteurs sociaux doit se bâtir sur les réalités locales et sur des réponses endogènes portées par les communautés.

Pour ce faire, la stratégie consistera à développer des dispositions supplémentaires d'encadrement et des approches novatrices vis-à-vis de l'école, la santé et l'approvisionnement en eau potable, qui engagent et responsabilisent davantage la communauté, et en particuliers les leaders d'opinion. Il s'agira aussi de définir une méthodologie de leur mise en œuvre tout en s'appuyant

sur les potentialités locales. Autrement dit, il faudra mettre en oeuvre des mécanismes de dialogue et de mobilisation sociale qui permettent aux communautés villageoises de s'approprier véritablement tous les services sociaux dans leur localité : par exemple, que « l'école dans le village » devienne désormais « l'école du village ».

Etant donné certaines spécificités liées au domaine social (éducation, santé, eau potable), les objectifs ci-après, relatifs à des problématiques propres au secteur ont été définis.

Objectif 3 : Promouvoir la prise en compte des besoins différenciés des filles, des garçons, des hommes et des femmes dans le secteur de l'éducation, de la formation et de l'alphabétisation.

Ces dernières années, le Burkina Faso connaît un taux d'admission au primaire en nette progression. Par contre le taux d'achèvement est sujet à des déperditions liées à plusieurs facteurs, dont l'insuffisante prise en compte des besoins différenciés des filles et des garçons, qui jouent sur leur maintien à l'école et de façon générale, sur le rendement interne du système scolaire.

Cet objectif vise à réaliser les conditions favorables de maintien et de succès des filles, au même titre que les garçons dans le système scolaire formel, et des femmes, au même titre que les hommes, dans l'éducation non formelle. La qualité de l'environnement scolaire y est primordiale.

L'objectif vise également à apporter des réponses opérationnelles et durables à l'accès et au maintien des filles et des garçons dans les filières scientifiques et techniques.

Pour atteindre cet objectif, il s'agira, d'une part de développer l'intérêt de l'instruction et de la formation (technique, scientifique, alphabétisation, etc.) chez les apprenants et leurs parents, et d'autre part de créer les conditions d'un environnement favorable à l'enseignement en général, et en particulier à l'enseignement scientifique des filles au même titre que les garçons. Il s'agira aussi de prendre des mesures idoines en vue de libérer la petite fille et lui permettre de terminer son cursus scolaire avec succès.

Objectif 4 : Contribuer à l'amélioration de la santé de la reproduction et à la réduction de la mortalité maternelle.

Cet objectif vise à assurer aux hommes et aux femmes, ainsi qu'aux filles et aux garçons, des services de santé de la reproduction de qualité, aptes à réduire, de façon significative, les risques de mortalité liée à la maternité, et à assurer à chacun et à chacune une vie reproductive saine et responsable.

En particulier, l'offre de service de la santé de la reproduction des personnes (hommes et femmes) de troisième âge devra être mieux maîtrisée.

La stratégie adéquate pour atteindre cet objectif sera d'élargir les services de santé au plan géographique et stratégique en prenant en compte, dans les services offerts, les spécificités de genre. En dehors de la disponibilité des services, il importe de mettre l'accent sur le professionnalisme des agents de santé et la présentation pratique des services offerts.

L'appui d'une communication sociale en vue de l'implication consciente de tous les acteurs aux actions de la SR sensible au genre sera nécessaire.

Objectif 5 : Améliorer la prise en compte du genre dans la lutte contre le VIH-SIDA.

L'étude diagnostique a fait ressortir que les femmes et les hommes, ainsi que les filles et les garçons, n'avaient pas les mêmes comportements face au VIH/SIDA, et n'étaient pas soumis aux mêmes facteurs de vulnérabilité. Certaines pratiques culturelles, tels les mutilations génitales, la polygamie, le lévirat, les mariages forcés et précoces, augmentent la vulnérabilité des femmes à la contamination au VIH. A cela s'ajoute une nouvelle forme de violence qui est la transmission volontaire du VIH/SIDA.

Aussi, toute politique de lutte contre le VIH/SIDA ne peut-elle atteindre ses objectifs sans prendre en compte la variable « genre ».

Les conséquences économiques et sociales du VIH/SIDA qui se féminise davantage, interpellent à une prise de conscience individuelle et collective dans la lutte contre le virus.

L'objectif poursuivi devrait contribuer, d'une part à rendre plus visibles la situation de grande vulnérabilité des femmes à l'infection par le VIH par rapport aux hommes, ainsi que les effets et l'impact pervers du SIDA sur les populations et la croissance, et d'autre part à développer et à mettre en œuvre des moyens et des stratégies appropriés pour y parvenir et pour le renforcement de la protection et du soutien aux PVVIH et personnes affectées par le VIH/SIDA et autres groupes spécifiques.

En termes de stratégie de mise en œuvre, il s'agira de promouvoir l'élargissement des actions allant dans le sens de l'application de l'égalité dans les rapports femme/homme en matière de sexualité et de protection des personnes en situation de vulnérabilité contre les mauvais traitements et les actes discriminatoires. En somme, la prise en compte du genre dans les actions de lutte contre le SIDA se fondera sur une meilleure connaissance des facteurs de transmission de la pandémie et de vulnérabilité de l'un ou l'autre sexe par rapport au VIH/SIDA.

Axe stratégique 2 : Promotion des droits et opportunités égaux aux femmes et aux hommes en matière d'accès et contrôle des ressources et de partage équitable des revenus

Au Burkina Faso, il existe des inégalités criardes en matière d'accès aux ressources, d'emplois, d'accès aux revenus, à l'information et au savoir. Dans cette dynamique, les femmes apparaissent comme les plus lésées même si, dans certains cas, les hommes font également face à des discriminations. Le partage des ressources naturelles se fait traditionnellement au détriment des femmes. Cette tradition sociale est cause d'inégalités vis-à-vis des femmes, et particulièrement dans le monde rural où l'accès aux ressources comme la terre ou les périmètres irrigués leur est souvent refusé.

L'accès aux ressources monétaires par le partage des revenus ou le crédit bancaire est aussi une gageure chez les femmes. Même en milieu urbain, où l'accès au revenu est conditionné à l'accès à

un emploi rémunéré, les femmes sont défavorisées par certaines conditions d'admission. Cependant, dans certains types d'emplois, surtout dans le secteur des services, les femmes sont privilégiées. Toute chose égale par ailleurs, ceci limite les possibilités d'améliorer les conditions d'existence et de participation active d'une certaine frange de la population à la croissance économique et au développement.

Un autre constat est le faible développement et la valorisation insuffisante du capital humain où la femme semble encore être laissée pour compte. En somme, la valorisation du travail des hommes et des femmes, mais beaucoup plus celui des femmes, et l'exploitation des savoirs faire locaux doivent faire l'objet d'une attention particulière dans les politiques de l'emploi.

La promotion de l'accès équitable des femmes et des hommes aux opportunités d'emplois et de revenus suppose la mise en place d'un environnement économique et de mécanismes de gouvernance propres à assurer un accès plus équitable aux revenus, aux emplois publics et privés, aux marchés, au capital financier, à la technologie, aux ressources naturelles et à l'information stratégique.

L'axe stratégique 2 vise donc à créer les conditions de développement des opportunités de promotion économique de chaque burkinabè, homme et femme, à travers l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles, à l'emploi, aux crédits et aux revenus. Pour ce faire, des efforts devront être consentis pour favoriser un accès égal des femmes aux métiers dits masculins et vice-versa.

Des actions ciblées, des stratégies et des mécanismes endogènes doivent être trouvés pour assurer l'autonomisation des femmes conformément à l'esprit des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

La mise en œuvre de l'axe stratégique 2 se fera à travers les objectifs et les stratégies d'intervention suivants :

Objectif 1: Promouvoir l'accès équitable aux facteurs de production (ressources naturelles, monétaires, technologiques, infrastructures et équipements)

L'accès égal et équitable des femmes et des hommes aux facteurs de production est une condition sine qua non pour promouvoir la croissance et le développement durable, et notamment pour la réduction de la pauvreté.

Il s'agira de créer des conditions propices et idéales pour un accès égal et équitable des hommes et des femmes aux infrastructures et équipements supports de leurs activités économiques, aux ressources naturelles (terre, périmètres aménagés, forêt, etc.), aux crédits, aux services de vulgarisation, et à la technologie.

En particulier, l'objectif participera à apporter des solutions définitives à la question de l'accès à la terre et au droit de propriété foncière qui constituent des obstacles majeurs à la productivité des systèmes de production et à l'accroissement des revenus, notamment chez les femmes.

En termes de stratégie, l'Etat devra se doter de mécanismes permanents de veille pour insérer la question d'accès aux facteurs de production au centre de la politique de développement économique en général, d'une part à travers des actions de plaidoyer à tous les niveaux, et d'autre part en levant tous obstacles et résistances à l'avènement d'un tel processus. En particulier, pour l'accès à la terre, un plaidoyer en direction des responsables coutumiers et religieux et des chefs terriens devrait être soutenu.

En vue de garantir la viabilité de la réinsertion dans le domaine de la production, le développement des secteurs d'appui à la production, en prenant en compte la facilitation et la mise en œuvre de dispositions spécifiques selon le genre, sera un appui conséquent pour l'empowerment des femmes et des hommes.

Objectif 2 : Renforcer la formation professionnelle des hommes et des femmes à tous les niveaux

Cet objectif vise à améliorer, de manière équitable, la capacité entrepreneuriale des hommes et des femmes, et leur professionnalisme pour les rendre plus performants, plus productifs et plus compétitifs. Il s'agira également d'assurer aux hommes et aux femmes les mêmes facilités d'accès à l'information du monde des affaires pour les rendre tous aptes à la compétitivité.

A travers cet objectif, il s'agira aussi de créer les cadres et les mécanismes d'appui accompagnement de proximité des femmes et des hommes au métier d'entrepreneuriat, à la gestion de leur entreprise ou à la création d'entreprise.

La stratégie de mise en œuvre s'établira sur une analyse approfondie des besoins de renforcement des capacités selon les spécificités genre et les corps de métiers. Il s'agira aussi de baser la stratégie sur le développement personnel, source de motivation et de développement du pouvoir intérieur dont l'absence explique en partie la faiblesse de l'entrepreneuriat féminin.

Objectif 3 : Développer des opportunités pour l'emploi, l'auto emploi et pour l'accroissement des revenus en tenant compte des spécificités de genre.

L'objectif vise à créer les conditions de développement des opportunités d'emploi et de revenu, et d'assurer leur accès égal et équitable aux femmes et aux hommes dans la perspective de la réduction de la pauvreté. Il doit également garantir l'égalité des chances à un emploi rémunérateur et aux opportunités de création d'auto emploi.

Il s'agit ici de mettre l'accent sur la création et le développement du capital productif et le renforcement du capital humain sensible genre, base de promotion et d'accès à l'emploi et l'auto emploi. L'accès égal des hommes et des femmes, notamment les plus pauvres, aux actifs productifs et au renforcement des capacités, doit être soutenu à travers un environnement socio-économique et financier favorable au développement des initiatives productives.

Cet objectif vise donc à garantir l'égalité des chances à l'homme et à la femme d'acquérir un emploi rémunérateur.

La stratégie de sa mise en œuvre sera fondée sur l'analyse des processus actuels et des tendances en matière d'emploi et d'auto emploi. Il s'agira aussi de définir et mettre en œuvre des mesures incitatives à l'observation de principes sensibles au genre par l'ensemble des acteurs du système d'offre d'emplois au plan national.

La stratégie d'intervention consistera à créer des réseaux d'information et de coopération visant à promouvoir l'emploi en prenant en compte les spécificités de genre. Ensuite, il s'agira d'accroître les moyens d'expansion des activités productives.

Il sera aussi question de promouvoir au profit des femmes (rurales et vulnérables en priorité) des technologies adaptées (services énergétiques par exemple) qui leur permettent d'alléger la surcharge de travail et d'être plus performantes. A ce sujet, il est recommandé de réaliser une enquête budget-temps pour mieux appréhender les problèmes des inégalités de genre dans la division de travail et proposer les mesures idoines d'allègement des charges des femmes et d'éradication des résistances sociales.

Axe stratégique 3 : Amélioration de l'accès égal des hommes et des femmes aux sphères de décision

Au regard des résultats très mitigés et du faible impact des politiques et programmes de développement, qui ont insuffisamment impliqué ou pris en compte les préoccupations réelles et spécifiques des populations bénéficiaires, la participation des hommes et des femmes sur un pied d'égalité à la prise de décision devient fondamentale, notamment sur les opérations axées sur la gouvernance, la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

En particulier, la faible participation des femmes aux processus décisionnels les concernant s'exprime par leur sous représentation dans les instances de décision et de gouvernance. L'axe stratégique 3 se propose donc de trouver les mesures juridiques et/ou spéciales qui permettent, d'une part de promouvoir l'égalité des chances et la participation des hommes et des femmes dans tous les aspects de la gouvernance (élaboration des politiques, développement des programmes, allocation des ressources) et des autres espaces et processus de prise de décision et, d'autre part d'assurer une représentation équitable des hommes et des femmes aux sphères de décision.

La réalisation de l'axe stratégique 3 se fera à travers les deux (02) objectifs et stratégies ci-après :

Objectif 1 : Améliorer la participation équitable des hommes et des femmes aux sphères de prise de décision à tous les niveaux.

Le droit à la parole et l'expression plurielle des opinions et des besoins sont essentiels pour la paix sociale et le développement. Participer à la prise de décision est un gage pour l'appropriation et la durabilité des décisions et des projets collectifs, d'où l'importance de favoriser, par tous les moyens, la participation équitable des hommes et des femmes à la prise de décision et à la gestion des affaires publiques. Il s'agira, à travers cet objectif, de renforcer l'accès, la représentation et la participation égalitaire des hommes et des femmes aux sphères de décision.

La stratégie de mise en œuvre de cet objectif consistera à procéder à une identification approfondie des entraves qui empêchent les femmes de participer aux sphères de prise de décision au même titre que les hommes, et à organiser un programme de sensibilisation-communication à l'endroit du public sur les bonnes pratiques. Ce programme devra prendre en compte les spécificités culturelles de chaque cible : d'où la nécessaire implication des leaders d'opinion autant que des partis politiques à soutenir la participation des femmes aux sphères de décision.

Objectif 2 : Promouvoir la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir

Cet objectif est inspiré par la nécessité de valoriser le potentiel de chacun, femme et homme, en matière de gouvernance à tous les niveaux. Il vise, d'une part à prendre des mesures idoines et courageuses à tous les niveaux, qui assurent une participation effective des femmes et des hommes à la gestion du pouvoir et, d'autre part à renforcer les aptitudes, les compétences et les habilités des uns et des autres à exercer réellement le pouvoir en observant les règles de jeu dans le respect de l'autre.

En termes de stratégie, il s'agira de s'appuyer sur un plaidoyer de mobilisation sociale autour du respect des principes démocratiques au sein des partis politiques et autres circuits associatifs, dans l'esprit de la prise en compte des questions du genre. Cette stratégie procédera par la mobilisation des acteurs sociaux en général, en vue de la constitution de groupes de pression en direction des gouvernants, des leaders politiques et des leaders d'opinion pour l'ouverture de ces sphères à la participation égalitaire de tous. Ces derniers devront prendre toutes les mesures nécessaires et créer des conditions favorables à la participation politique et à la gestion du pouvoir de façon équitable par les hommes et les femmes.

L'objectif se traduira par la promotion de la représentation des femmes dans les postes de direction et les postes électifs pour tenir compte du grand retard pris par celles-ci.

Axe stratégique 4 : Promotion de l'institutionnalisation du genre par son intégration dans les systèmes de planification, de budgétisation et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux

L'intégration de la dimension genre est définie comme étant une prise en compte systématique de l'ensemble des paramètres pour l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes dans la conception, la mise en œuvre, la budgétisation et le suivi/évaluation des politiques et programmes de développement et dans les systèmes de gouvernance.

Le constat général est que les institutions vouées aux questions du genre souffrent d'une insuffisance de capacité d'intégration des enjeux du genre et de capacité d'analyse et de planification fondée sur un système de collecte de données pertinentes différenciées par sexe. Le même constat a été fait lors des ateliers de diagnostic où les acteurs ont reconnu que le principal facteur limitant l'intégration de la dimension genre est la faible compréhension et maîtrise du concept et la difficulté de son application par les organisations porteuses de genre.

Ainsi, l'axe stratégique 4 vise, d'une part à apporter des réponses définitives aux problématiques d'institutionnalisation du genre au niveau de l'ensemble des acteurs et, d'autre part à améliorer la compréhension des liens entre le genre, la croissance économique et le développement humain durable. L'axe devrait permettre de résoudre la question de maîtrise de la budgétisation tenant compte des différences entre les sexes. Pour la réalisation de cet axe, trois (3) objectifs assortis de stratégies de mise en œuvre, ont été identifiés comme suit :

Objectif 1 : Améliorer le niveau de compréhension et de connaissance en genre, en lien avec les paramètres de développement.

Il s'agira, à travers cet objectif, de combler les insuffisances de compréhension, de connaissance et de maîtrise du concept genre.

La stratégie de mise en œuvre se fondera, d'une part sur l'identification précise des groupes cibles et de leurs préoccupations et besoins de connaissance en genre et, d'autre part sur l'information de façon large de l'ensemble des acteurs sur le potentiel de connaissance et les dispositifs existants en la matière.

Le processus de formation en matière de connaissance des concepts et de l'approche genre et développement doit puiser son contenu pédagogique des résultats de recherche et d'études socio linguistiques pour l'intégration du concept et de l'approche genre dans nos réalités culturelles. La traduction en langues nationales desdits concepts est fondamentale pour la formation des acteurs communautaires.

Objectif 2 : Promouvoir la prise en compte du genre dans les politiques et programmes de développement et la gouvernance à tous les niveaux

A ce niveau, l'objectif est, d'une part de promouvoir un environnement institutionnel favorable et capable de porter les enjeux du genre et, d'autre part de créer des mécanismes et des outils appropriés à l'institutionnalisation du genre dans tous les secteurs de la vie quotidienne. En particulier, la question de la budgétisation sensible au genre sera résolue au plan conceptuel et opérationnel.

En outre, le processus mainstreaming concernera autant les politiques, programmes, projets, plans d'action, documents de stratégies à venir que ceux en cours d'exécution qui n'ont pas pris en compte cette préoccupation. Pour ce faire, un inventaire et une analyse des documents de planification sectoriels en cours d'exécution ou de négociation seront un préalable. Les résultats de ces inventaires et analyses permettront de conduire des actions spécifiques pour l'intégration du genre.

A cet effet, la stratégie consistera, à partir d'une meilleure connaissance des besoins sectoriels, à mettre l'accent sur l'habilitation des acteurs à la maîtrise des mécanismes et des outils genre. Il s'agira donc d'initier et de répandre le renforcement des capacités des acteurs sur la base d'études de cas axés sur les réalités de chaque secteur. Le genre sera ici considéré comme un processus d'apprentissage continu.

Objectif 3 : Améliorer l'impact des interventions en faveur de l'égalité et de l'équité de genre

L'enjeu de cet objectif est de parvenir, très rapidement, à une duplication des effets positifs de l'intégration du genre dans tous les secteurs de la vie au Burkina Faso, et surtout au niveau des programmes et projets de développement. Le défi à relever est, d'une part la mise en place d'un système de suivi/évaluation sensible genre à tous les niveaux pertinents de la gestion du développement et, d'autre part la mise à disposition d'indicateurs ou d'outils de collecte d'informations pertinents différenciés par sexe, base de mesure des effets des actions de développement sur les femmes et sur les hommes.

L'objectif sera atteint à travers la stratégie de création des capacités organisationnelles et opérationnelles des institutions porteuses du genre. Il s'agira de promouvoir l'éclosion d'une masse critique de personnes porteuses du suivi de la PNG, capable de concevoir, suivre, collecter et évaluer les indicateurs. Leur mission aura pour finalité d'améliorer la compréhension et le suivi de la dynamique genre au Burkina Faso.

Axe stratégique 5 : Promotion du respect des droits, et élimination des violences

L'égal accès aux droits est la condition première de l'exercice de la citoyenneté. Cet axe vise à assurer la pleine jouissance des droits à tous les citoyens (homme et femme) et la suppression des violences sous toutes leurs formes. Il se décline à travers les trois (3) objectifs et stratégies ci-après :

Objectif 1 : Assurer un égal exercice des droits civiques et politiques

L'objectif vise à promouvoir des mécanismes et mesures assurant aux femmes, mais également aux hommes, les moyens pour l'exercice de leur pleine citoyenneté.

Cela suppose, en terme de stratégie, qu'il faille créer un environnement social propice qui développe chez l'ensemble des acteurs une vision commune d'une société de justice et d'équité. Il s'agira de procéder par l'identification et l'analyse des obstacles à l'exercice des droits civiques et politiques chez l'un ou l'autre sexe, mais aussi au renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des structures en charge du suivi et du contrôle du respect des droits humains et de l'accompagnement juridique des nécessiteux.

Objectif 2 : Améliorer la connaissance des droits humains et l'accès de tous à la justice

L'existence des textes en faveur de l'égalité des sexes est un atout important pour la promotion du genre au Burkina Faso. Toutefois, leur appropriation et leur mise en œuvre par les différents acteurs et les populations en particulier devraient constituer une conditionnalité importante de la pertinence du dispositif juridique en place.

C'est pourquoi l'objectif 2 entend promouvoir le développement d'instruments et mécanismes qui assurent l'information au quotidien des citoyens et citoyennes sur les lois, la législation, leurs droits et devoirs en matière de justice, et sur les circuits d'accès à la justice.

Pour ce faire, la PNG devra s'appuyer sur une stratégie novatrice pouvant permettre de stimuler l'habilitation des acteurs à l'exercice de leurs droits. Dans ce cadre, il importe de travailler au renforcement de la culture juridique chez les populations, et à la définition et l'institutionnalisation d'une justice accessible et abordable. En somme, la compréhension et l'acceptation du système judiciaire moderne doivent être accrues dans l'esprit des populations et des acteurs de la justice eux-mêmes. Un environnement judiciaire favorable, avec la disponibilité de l'assistance nécessaire, doit donc être créé.

Objectif 3 : Eliminer les violences basées sur le genre

L'objectif est de travailler à éradiquer les multiples formes de violences faites aux femmes, et parfois aux hommes.

Tout particulièrement, les violences faites aux femmes causent d'énormes souffrances, et ont des effets néfastes sur leur santé et leur bien-être. Elles les empêchent d'exprimer pleinement leurs potentialités et d'exercer leurs droits.

La stratégie indiquée pour mettre en œuvre cet objectif consistera à la sensibilisation et à la conscientisation des populations sur les méfaits des violences, en impliquant fortement les garants de la morale sociale (chefs coutumiers et religieux, autres leaders d'opinion de haute estime) dans la lutte contre les violences. En outre, il s'agira de travailler à travers les médias, de mener des programmes de sensibilisation adaptés, d'engager la responsabilité des hautes autorités de la justice sur l'application effective des textes sur les violences, et d'instaurer l'instruction civique et morale à tous les niveaux de l'éducation formelle et non formelle.

Axe stratégique 6 : Promotion du genre pour un changement de comportements en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

Les ateliers diagnostics menés dans les régions et les entretiens individuels réalisés sur la question du genre révèlent des insuffisances au triple plan des connaissances, des attitudes et des comportements avec notamment :

- une méconnaissance du concept genre ;
- diverses compréhensions tendancieuses du concept ;
- des comportements négatifs et discriminatoires surtout en défaveur des femmes et ;
- une mauvaise perception du mouvement pour l'égalité et l'équité entre l'homme et la femme.

Ces problèmes se présentent comme des facteurs de blocage à la mise en œuvre et à la viabilité de la PNG. Il convient donc de fixer des objectifs transformateurs visant un mouvement conséquent des acteurs du développement et des populations en faveur de l'adoption de comportements d'égalité et d'équité véritables dans les relations homme-femme dans la vie sociale, politique et économique.

La mise en œuvre de l'axe stratégique 6 se fera à travers les deux (02) objectifs et les stratégies ci-après :

Objectif 1 : Mobiliser les différents acteurs au développement et les populations dans toutes les régions du pays à intégrer les enjeux de l'égalité de sexe dans tous les secteurs de la vie quotidienne.

Cet objectif entend renforcer la capacité de mise en œuvre de l'approche genre tant au niveau des acteurs qu'à celui des populations elles-mêmes. Concrètement, la stratégie de mise en œuvre de l'objectif consistera à élaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur le genre. Cet objectif sera un excellent moyen de soutien à la PNG dans la perspective d'une intégration effective du genre dans toutes les sphères de la société et dans tous les secteurs de production.

En terme de stratégie, il s'agira de développer des moyens et des stratégies endogènes d'information et de communication pour impliquer et susciter l'adhésion de tous les acteurs à tous les niveaux afin qu'ils intègrent les enjeux de l'égalité de genre dans leur vécu quotidien.

Cela se fera à partir d'une analyse rigoureuse des contextes sociaux qui permet d'établir un diagnostic clair sur la situation des connaissances, des compréhensions, des attitudes sur le genre et faire le point sur les besoins en matière de communication.

Objectif 2 : Créer un environnement favorable à l'appropriation du concept genre par les populations pour un changement de comportement.

Pour l'atteinte de cet objectif, il s'agira de développer des stratégies et des programmes d'éducation au développement pour l'appropriation sociale du genre au niveau des individus, des organisations sociales et des institutions publiques et privées.

La mise en œuvre de cet objectif optera pour une stratégie qui consiste à : i) impliquer effectivement les leaders d'opinion, les autorités locales et nationales, les chefs religieux et coutumiers dans les actions de communication en faveur du genre et ; ii) recourir aux valeurs culturelles et religieuses favorables à l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes comme fondements.

Axe stratégique 7 : Développement d'un partenariat actif en faveur du genre au Burkina Faso

De toute évidence, pour avancer véritablement sur les questions du genre, il faut que les partenaires se mobilisent et mutualisent leurs moyens. En d'autres termes, c'est en travaillant en synergie, en mobilisant les partenaires internes et externes, que l'on pourra résoudre, de façon significative et durable, les inégalités de sexe dans la gouvernance et le développement. C'est pourquoi, il est judicieux et urgent d'envisager le développement d'un partenariat stratégique et opérationnel, d'une part avec la coopération sous régionale, régionale et internationale et, d'autre part avec l'ensemble des acteurs au niveau national (secteur public et privé, société civile, communautés, etc.) pour une synergie d'actions en faveur de la PNG.

Cela exige la mise en place de mécanismes de concertation et de dialogue permanents pour canaliser les énergies, susciter et démultiplier les motivations au bénéfice du genre.

Les échanges d'expériences internes et avec l'extérieur pourraient constituer un support important pour enrichir notre expérience en matière de genre.

L'opérationnalisation de cet axe stratégique se fera à travers les deux (02) objectifs et les stratégies ci-dessous :

Objectif 1 : Développer les échanges aux niveaux national, sous régional et international en faveur du genre

Cet objectif a pour ambition de mettre les acteurs nationaux au diapason de l'actualité des moyens de promotion du genre, et d'identifier des pôles de coopération avec les acteurs nationaux, sous-régionaux et internationaux.

Il vise à asseoir et à promouvoir une concertation active et fructueuse et un cadre de dialogue permanent qui font avancer le genre. Il va de soi que c'est en travaillant en synergie, et en échangeant les expériences, qu'on peut accélérer le processus de compréhension commune de l'ampleur des inégalités de sexe dans le développement et d'appropriation des approches genre.

Pour l'atteinte de cet objectif, la stratégie préconisée est de développer la coordination multisectorielle des partenaires de la promotion du genre, et de mobiliser les acteurs pour des échanges d'expériences et de bonnes pratiques aux niveaux national, régional et international.

Objectif 2 : Renforcer le partenariat et la coordination pour la mobilisation des ressources en vue du financement de la PNG

A travers cet objectif, la PNG entend se donner les moyens suffisants pour atteindre son but : la mobilisation des ressources constitue effectivement un maillon essentiel de la mise en œuvre de la PNG et, à ce titre, nécessite des interventions particulières et bien ciblées.

En terme de stratégie, il s'agira de : i) développer un partenariat dynamique axé sur l'amélioration de la mobilisation des ressources ; ii) créer un cadre de concertation et de dialogue permanent en vue de l'amélioration des interventions des partenaires et ; iii) assurer la complémentarité des diverses interventions.

L'aboutissement de la lutte pour l'égalité des chances au Burkina Faso exprimée à travers ces sept (07) axes stratégiques dépendra, en grande partie, de la capacité des acteurs institutionnels "porteurs du genre" à développer des stratégies appropriées pour la mobilisation sociale, la mobilisation des moyens d'intervention et le développement des mécanismes participatifs nécessaires à la mise en œuvre de la PNG.

2.6. STRATEGIE D'INTERVENTION ET MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE

Cette partie décrit la manière dont la PNG sera opérationnalisée sur le terrain, et les mécanismes institutionnels qui permettront d'assurer efficacement cette mise en œuvre.

Tout processus de changement a besoin d'une institution forte pour le porter. La culture organisationnelle de cette institution est déterminante, car elle peut être à la fois un facteur d'habilitation aux bonnes pratiques ou au contraire un facteur de perpétuation et de renforcement des incohérences.

2.6.1. STRATEGIES D'INTERVENTION

Au regard de la complexité et de la transversalité du genre, et en tant que document cadre fixant les objectifs du gouvernement en matière de genre, la PNG sera exécutée à travers les programmes et plans d'actions sectoriels des départements ministériels, les programmes régionaux et communaux de développement, les programmes d'intervention des ONG et Associations de développement, et les actions de soutien du secteur privé et autres partenaires internationaux au développement.

En ce qui concerne les programmes en cours, des formules spécifiques d'institutionnalisation du genre devraient être trouvées dans le cadre des programmes d'activités ou devis programmes annuels, et des évaluations ou revues à mi-parcours.

En outre, il est vivement recommandé la prise de mesures urgentes pour surmonter les obstacles sexo-spécifiques existants dans les stratégies nationales de croissance, de réduction de la pauvreté et de gouvernance.

Dans la perspective de programmes communs à tous les acteurs, il est envisagé l'élaboration d'un plan d'action d'accompagnement et d'activités communes géré par la structure de pilotage de la PNG (plan d'information et de communication pour la mobilisation sociale et le changement de comportement, plan de renforcement des capacités des acteurs en matière de genre, élaboration d'un répertoire des indicateurs sexospécifiques et leurs méta données...).

La problématique de résolution des inégalités et disparités entre les femmes et les hommes étant reconnue comme vitale pour le développement de notre pays, la mise en œuvre de la PNG interpelle tous les acteurs étatiques et non étatiques. Ainsi, des stratégies de mobilisation seront développées à tous les niveaux pour un engagement et une participation effectifs de tous les acteurs à la mise en œuvre de la Politique Genre.

III- SCHEMA INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE

Le Document de la Politique Nationale Genre étant le cadre national d'orientation stratégique en matière de promotion de l'égalité des hommes et des femmes, il doit être considéré, par les différents acteurs de développement, comme le document cadre de référence en matière de genre.

A ce titre, le cadre institutionnel de pilotage de la PNG devra être aussi représentatif que possible de la diversité des acteurs afin de pouvoir fédérer véritablement les énergies en vue d'une mise en œuvre efficace. Il est le levier de la stratégie de mise en œuvre de la PNG.

Le dispositif institutionnel de pilotage proposé vise à garantir un leadership national sur le genre et à créer les conditions d'une plus large participation à la lutte pour l'égalité des sexes, et d'un partenariat dynamique entre tous les acteurs au développement.

Au titre du dispositif institutionnel, on est prévu deux types d'organes :

- les organes de décision et d'orientation qui comprennent : un organe national de décision et d'orientation avec des relais locaux aux niveaux régional et communal et
- des organes permanents de coordination.

3.1. ORGANES DE DECISION ET D'ORIENTATION

Ce sont :

- Le Conseil national pour la promotion du genre (CONAPGenre) ;
- Le conseil régional pour la promotion du genre (COREPGenre) et ;
- Le Conseil communal pour la promotion du genre (COCOPGenre).

3.1.1. Le Conseil national pour la promotion du genre (CONAPGenre)

Le Conseil national pour la promotion du genre (CONAPGenre) est l'instance nationale de décision et d'orientation en matière de genre. Il regroupe les représentants du gouvernement, des institutions nationales, et ceux des partenaires au développement (société civile, communautés religieuses et coutumières, secteur privé, acteurs locaux et partenaires techniques et financiers).

Il est présidé par le Premier Ministre, assisté de trois vice-présidents qui sont respectivement :

- 1^{er} vice-président : le ministre en charge des questions de la Promotion de la Femme ;
- 2^{ième} vice-président : le ministre en charge de l'Economie et des Finances et ;
- 3^{ième} vice-président : le ministre en charge de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

Les rapporteurs sont les secrétaires généraux des ministères en charge de la Promotion de la Femme, de l'Economie et des Finances, de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation et le Secrétaire permanent du CONAPGenre.

Le Conseil national de promotion du genre est chargé de :

Il est chargé de :

- assurer une synergie d'actions de tous les acteurs intervenant pour la promotion du genre ;
- faire des recommandations et donner des orientations pour la réalisation des différents plans d'actions ;
- assurer le plaidoyer pour la mobilisation des ressources et le soutien en faveur de la promotion du genre et développer un partenariat actif ;
- assurer le suivi et l'évaluation de façon périodique du niveau d'exécution du plan d'actions genre ;
- valider les propositions issues des évaluations du plan d'actions genre et identifier les stratégies d'accélération de leurs processus de mise en œuvre.

3.1.2. Le Conseil régional pour la promotion du genre (COREPGenre)

Un Conseil régional pour la promotion du genre (COREPGenre) est mis en place dans chaque région.

Il est le répondant du CONAPGenre au niveau régional, et regroupe les mêmes types d'acteurs qu'au niveau du CONAPGenre présents dans la région. Les conseils régionaux de promotion du genre reçoivent mandat du CONAPGenre et exécutent ses missions au niveau régional. A ce titre ils cumulent l'ensemble de ses prérogatives au niveau régional.

Le COREPGenre est placé sous l'autorité du Gouverneur qui assure la présidence de ses sessions. Il est assisté de deux rapporteurs, qui sont le directeur régional du ministère en charge de la Promotion de la Femme et le directeur régional du ministère en charge de l'Economie et des Finances.

Il est composé de l'ensemble des membres du Cadre de Concertation Régional pour le Développement (CCRD), des acteurs politiques et des organisations de la société civile.

3.1.3. Le Conseil communal pour la promotion du Genre (COCOPGenre)

Les instances ou organes communaux de concertation servent de cadres pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la Politique nationale genre.

Les conseils communaux genre concernent aussi bien les communes urbaines que les communes rurales.

Chaque Conseil communal genre sera composé des représentants de tous les acteurs du développement actifs au niveau de la commune, des conseillers communaux et éventuellement des partenaires techniques et financiers. Le Conseil communal genre assume la même mission de pilotage et d'exécution de la PNG dans tout l'espace communal.

Le nombre et les détails de la composition des différents organes seront précisés par des textes règlementaires. Toutefois, il est retenu, dans la mesure du possible, le principe de la parité hommes- femmes.

3.2. ORGANES PERMANENTS DE COORDINATION

Ce sont :

- le Secrétariat permanent du Conseil national pour la promotion du genre (SP/CONAPGenre) ;
- les Cellules institutionnelles/ministérielles pour la promotion du Genre et ;
- la Cellule régionale pour la promotion du Genre.

3.2.1. Le Secrétariat permanent du Conseil national pour la promotion du genre (SP/CONAPGenre)

Le CONAPGenre dispose d'un Secrétariat permanent placé sous l'autorité du ministre en charge de la promotion de la femme.

Le SP/CONAPGenre est chargé de la préparation des sessions du CONAPGenre, de l'exécution et du suivi des décisions et recommandations.

Il a pour missions de :

- - contribuer à la mise en place et à l'animation des cadres de concertation des différents acteurs impliqués dans la promotion du genre ;
- préparer les dossiers techniques et organiser les différentes rencontres du CONAPGenre ;
- assurer le secrétariat des rencontres du CONAPGenre ;
- participer à la définition des indicateurs sexospécifiques avec l'Institut National de la Statistique et de la Démographie ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la PNG ;
- veiller à l'appropriation par les différents intervenants du concept genre tel qu'il est défini dans le document de la Politique Nationale Genre;
- développer et diffuser les stratégies de communication et les bonnes pratiques en matière de genre ;
- appuyer l'institutionnalisation de la prise en compte du genre dans les différents secteurs (ministères, institutions, organisations de la société civile, secteur privé, etc.) ;
- coordonner les travaux d'élaboration du plan d'actions genre ;
- collecter, traiter et analyser les données de terrain qui alimentent les travaux des sessions du CONAPGenre ;
- assurer le contrôle et le suivi-évaluation des projets et programmes ainsi que l'utilisation des ressources.

Les Cellules institutionnelles/ ministérielles pour la promotion du genre

Créées dans chaque institution et ministère, et placées sous l'autorité du directeur ou de la directrice des Etudes et de la Planification, les cellules institutionnelles/ministérielles sont chargées de veiller à la prise en compte du genre dans les plans et programmes de leur institution ou ministère.

3.2.2. La Cellule régionale pour la promotion du Genre

Au niveau régional, une cellule de concertation pour la promotion du genre sera mise en place et animée par un Chef d'antenne nommé en Conseil de Ministres sur proposition du Ministre en charge de la promotion de la femme.

La Cellule régionale est placée sous l'autorité du Gouverneur, et se compose ainsi qu'il suit :

- le directeur régional ou la directrice régionale du ministère en charge de la promotion de la femme ;
- le directeur régional ou la directrice régionale du ministère en charge de l'économie et des Finances ;
- le directeur régional ou la directrice régionale du ministère en charge l'action sociale et de la solidarité nationale ;
- le directeur régional ou la directrice régionale du ministère en charge l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques ;
- du président du conseil régional ;

- des acteurs de la société civile ;
- le directeur régional ou la directrice régionale du ministère en charge de l'éducation et de l'alphabétisation ;
- le directeur régional ou la directrice régionale du ministère en charge de la santé et ;
- les hauts commissaires de la région.

La Cellule régionale peut faire appel à toute personne physique ou morale pour ses compétences avérées. Déléguée du CONAPGenre, elle travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Promotion du Genre.

La cellule de concertation régionale pour la promotion du genre est chargée de :

- contribuer à la mise en place et à l'animation du cadre impliquant tous les acteurs de la promotion du genre au niveau de la région ;
- préparer les convocations et organiser les différentes rencontres du COREPGenre ;
- assurer le secrétariat des réunions du COREPGenre ;
- veiller à la mise en œuvre des décisions du COREPGenre ;
- veiller à créer une synergie d'actions entre les plans sectoriels des différents acteurs de manière à éviter les doublons ;
- contribuer à la prise en compte du genre dans l'élaboration du plan régional de développement ;
- assurer la collecte et la remontée des informations sur les indicateurs de suivi et d'évaluation.

3.3. DISPOSITIF DE SUIVI/EVALUATION

La mise en œuvre de la Politique Nationale Genre doit être accompagnée d'un dispositif de suivi/évaluation qui intègre l'aspect genre pour faciliter la convergence vers les objectifs visés. Deux (02) structures sont prévues :

- une Cellule de suivi/évaluation interne au niveau du Secrétariat permanent du Conseil national pour la promotion du Genre, au niveau de chaque conseil régional, et au niveau de chaque conseil communal ;
- un Observatoire national du genre logé au sein de l'INSD, qui assurera la mission de la définition des indicateurs de suivi/évaluation et de l'appui à la mise en œuvre du système de suivi/évaluation sur le terrain. Cet observatoire s'appuiera fortement sur les données issues des statistiques sectorielles produites par les directions des Etudes et de la Planification des ministères. Il devra conduire également des études périodiques en vue de produire des données homogènes provenant ainsi d'une source unique à travers une méthodologie harmonisée ;
- une structure nationale collégiale de veille, indépendante, chargée du genre et composée de la diversité des acteurs (représentants de l'administration, du secteur privé, de la société civile (ONG, association de développement, leaders d'opinions, chefs coutumiers et religieux) et les PTF. Elle jouera un rôle de veille et d'interpellation sur toutes les questions touchant le genre.

Le dispositif institutionnel de suivi comprendra un mécanisme de revue et d'évaluation à mi-parcours avec cinq niveaux d'intervention :

- le niveau du Conseil national pour la promotion du genre ;
- le niveau des acteurs des Cellules pour la promotion du genre des institutions et des ministères ;
- le niveau des conseils régionaux pour la promotion du genre ;
- le niveau des Conseils communaux pour la promotion du genre et ;
- le niveau du Cadre de concertation des PTF.

Pour opérationnaliser le dispositif de suivi de la PNG, un système de collecte de données désagrégées par sexe, qui tiennent compte des spécificités locales, sera conçu et mis en œuvre.

Les outils de suivi/évaluation seront des bulletins périodiques d'indicateurs, consolidés dans des rapports.

L'observatoire national logé à l'INSD jouera un rôle moteur dans ce dispositif. Il aura la charge d'élaborer un répertoire d'indicateurs sexospécifiques, qui constituera un document de référence pour le suivi évaluation. Il organisera aussi des enquêtes périodiques en vue d'avoir un rapport issu d'une source unique, avec l'avantage que cela comporte l'uniformité des concepts et de la méthodologie, l'introduction des variables socioéconomiques dans l'analyse des indicateurs et des facteurs, et la possibilité de désagrégation poussée des données.

Les départements ministériels, à travers leurs services de statistiques, prendront en charge les indicateurs clés et les indicateurs de performance de leurs secteurs respectifs.

Une fois par an, le CONAPGenre réunira les cellules sectorielles genre des institutions et ministères, les PTF et la société civile pour faire le point de la mise en œuvre de la PNG et identifier les stratégies d'accélération.

A mi-période, une évaluation externe examinera le degré de traduction de la PNG dans les plans d'actions, programmes et projets, les moyens mobilisés et les résultats obtenus, et déterminera les réajustements nécessaires.

En fin de période, une évaluation externe fera le bilan de la mise en œuvre de la PNG et dégagera les perspectives.

3.4. MECANISME DE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE

La mise en œuvre de la PNG dépend des ressources financières mobilisables aux plans interne et externe. Il convient donc de créer une synergie d'actions avec l'ensemble des acteurs pour le financement de la PNG.

Pour ce faire, la mobilisation des ressources se fera à travers les mécanismes suivants :

- le fonds national genre, qui sera alimenté par le budget de l'Etat, les PTF, le secteur privé, la société civile et divers donateurs ;
- le financement spécifique direct des projets sensibles genre par le secteur privé, les organisations de la société civile et les PTF et ;
- la prise en compte des activités de mise en œuvre de la PNG dans le financement dans les plans régionaux et communaux de développement.

Une attention particulière sera portée sur la gestion efficiente et transparente des ressources mobilisées. Aussi, est-il prévu des outils de gestion et de contrôle efficaces des ressources (élaboration d'un manuel de procédures administratives et financières, et instauration obligatoire des audits comptables périodiques).

IV- FACTEURS DE SUCCES ET DE RISQUE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE

La PNG se réalisera dans un contexte national et international, qui comporte à la fois des risques et des opportunités susceptibles d'avoir des influences sur le processus et les résultats. Il y a lieu d'intégrer, au départ du processus de mise en œuvre de la PNG, ces facteurs de succès et de risque.

4.1. FACTEURS DE SUCCES

Certains atouts et opportunités peuvent constituer le socle de la réussite et de la viabilité de la PNG. Parmi ces facteurs on peut relever les facteurs ci-après :

4.1.1. Facteurs politiques

Il existe une réelle volonté politique de promouvoir le genre dans les différents secteurs du développement du pays. L'élaboration et l'adoption de la présente PNG par le Gouvernement constituent une preuve supplémentaire d'engagement politique en faveur de l'élimination des inégalités homme-femme dans la société burkinabè.

4.1.2. Facteurs socioculturels et religieux

Plusieurs facteurs, liés à la culture et aux croyances des populations, peuvent constituer des opportunités, pour la PNG, pour s'installer durablement. Il s'agit notamment de :

- l'influence dont jouit la femme dans les traditions burkinabè. En effet, il est reconnu, à travers les adages et proverbes relevés dans différentes nationalités du Burkina, le rôle primordial que la femme joue dans la famille et la communauté ;
- le brassage des cultures, qui favorise l'évolution des changements de mentalités et de comportements nécessaires à la mise en œuvre de la PNG et ;
- les religions révélées, qui ont, dans leur doctrine, des références qui valorisent la complémentarité entre l'homme et la femme, qui affirment l'égalité de genre, ou qui s'opposent à certaines formes de discriminations.

4.1.3. Facteurs économiques

La stabilité politique et la paix sociale que connaît le Burkina sont des facteurs qui peuvent favoriser et encourager les investissements nationaux et internationaux.

La décentralisation et la communalisation intégrale, qui s'accompagnent d'un transfert progressif des compétences et des ressources de l'Etat au profit des collectivités, constituent un tremplin pour la relance des économies locales et, partant, pour la création d'opportunités de revenus pour les femmes et les hommes.

Le développement de l'esprit d'entrepreneuriat des jeunes tel qu'il est constaté de nos jours, augure de lendemains meilleurs pour les jeunes générations.

L'engouement des ONGs et des partenaires techniques et financiers en faveur des activités rémunératrices des femmes à travers la mise en œuvre de mécanismes de crédits adaptés à leurs besoins va, à moyen ou long terme, améliorer les conditions de vie des femmes et des hommes.

4.1.4. Facteurs liés à la coopération au développement

Les partenaires techniques et financiers ont unanimement salué l'adoption de la PNG par le Gouvernement et ont manifesté leur engagement à soutenir sa mise en œuvre.

4.2. FACTEURS DE RISQUES

Pour la mise en œuvre de la PNG, trois (03) hypothèses de risques sont à prendre en considération. Il s'agit des facteurs de risques liés à la résistance au genre, aux pesanteurs socioculturelles, et à l'insuffisance des ressources.

4.2.1. Risques liés à la résistance au genre

Il existe des résistances mentales, individuelles et collectives, à accepter l'égalité entre l'homme et la femme. Ces résistances sont d'autant plus inquiétantes qu'elles apparaissent chez certains leaders d'opinion.

4.2.2. Risques liés aux pesanteurs socio- culturelles

La persistance des pesanteurs socioculturelles renforce les inégalités de genre et les résistances au changement. Le facteur aggravant est le faible niveau d'instruction et l'analphabétisme d'une bonne frange de la population (hommes et femmes).

4.2.3. Risques liés à l'insuffisance des ressources

Il s'agit notamment de :

- l'insuffisance des ressources allouées par l'Etat pour la mise en œuvre de la PNG qui va nécessiter d'importants moyens techniques, financiers et humains ;
- le non respect de leurs engagements par les PTF et la faiblesse de leur contribution et ;
- le non respect du principe de fongibilité pouvant entraîner des procédures de gestion très complexes et l'allongement des délais de décaissement.

4.3. CONDITIONS DE RELECTURE DU DOCUMENT DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE

La relecture du Document de la PNG pourrait être envisagée si les résultats de l'évaluation à mi-parcours l'exigent. Elle pourrait intervenir également après chaque bilan périodique de mise en œuvre de la PNG.

CONCLUSION

L'élaboration du Document de la PNG est la manifestation concrète de la volonté politique et de l'engagement ferme du gouvernement et de ses partenaires au développement à aborder, de façon sereine, la lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans les secteurs de la vie culturelle, sociale et économique du Burkina Faso. La PNG s'inscrit en droite ligne du respect du droit et de la lutte contre la pauvreté qui a pour cadre de référence le CSLP.

Au regard de la complexité des problèmes et des solutions à trouver face aux inégalités de genre, la PNG ne constitue pas en soi une panacée pour résoudre, de façon définitive et totale, l'ensemble des problématiques genre. Elle permet cependant, d'une part de toucher du doigt et de rendre plus visible les rapports inégalitaires de sexe, leurs causes et leurs effets sur les genres et sur le développement, et d'autre part d'envisager des solutions consensuelles réalistes et durables par des prises de mesures sociales, politiques, économiques et juridiques.

La PNG a pour ambition de parvenir, sur le long terme, à réaliser l'équité et l'égalité de genre par l'instauration d'un environnement socioculturel, juridique, économique et institutionnel favorable à l'institutionnalisation du genre dans les politiques, programmes et projets de développement et dans la gouvernance. Elle devait aussi permettre d'impulser, au niveau de tous les acteurs, des réflexes genre sensibles pour un changement de comportement favorable au respect du droit à la différence et à l'égalité des sexes dans l'accès, la gestion et le contrôle des affaires nationales, locales et familiales.

Ainsi, la PNG se présente comme un cadre d'orientation et de référence pour l'ensemble des acteurs en vue d'une prise en compte de la dimension genre à tous les niveaux. Elle sera non seulement un support pédagogique et technique pour aider l'élaboration des programmes et projets de développement, mais aussi un outil de plaidoyer et d'animation pour la facilitation du dialogue social, la mobilisation des ressources et la coordination des interventions genre sensibles.

La mise en œuvre diligente de la PNG exige une forte mobilisation sociale, une synergie d'actions de tous les acteurs voués à la cause du genre, des ressources suffisantes, des organisations fortes porteuses du genre, des mécanismes et outils d'institutionnalisation, et un dispositif de suivi/évaluation basé sur des indicateurs sexo-spécifiques. Tous ces paramètres devraient être soutenus par une réelle volonté politique permanente d'une part, et par le développement d'un partenariat actif et productif d'autre part.

Pour ce faire, le succès de la PNG dépendra bien sûr de l'intérêt et du crédit que lui accorderont le gouvernement et ses partenaires, mais surtout de l'engagement de chaque burkinabé, à quelque niveau qu'il soit, de faire du problème des inégalités et des discriminations de genre son problème personnel et sa propre bataille. En effet, il est reconnu que les vrais obstacles à l'égalité et à l'équité de genre ne sont pas seulement des problèmes d'insuffisance de moyens ou de faiblesses institutionnelles et organisationnelles, mais ils émanent surtout de nos constructions mentales, de nos résistances à ne pas reconnaître le droit égal de l'autre, et de nos complexes et réflexes de supériorité et de domination, ou d'infériorité et de soumission. C'est pourquoi la réponse

véritable à la problématique genre se trouve en chacun de nous, homme et femme. Aussi, chaque burkinabé, par un simple geste de changement de comportement dans les rapports hommes-femmes, devra-t-il participer positivement à inverser les tendances pour un développement humain durable fondé sur les principes d'équité et du respect du droit.

ANNEXE : CADRE DE RESULTATS DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE

AXE STRATEGIQUES	OBJECTIFS	RESULTATS	INDICATEURS
<p>Axe stratégique 1 : Amélioration de l'accès et du contrôle, de manière égale et équitable, des hommes et des femmes aux services sociaux de base.</p>	<p>1.1. Renforcer l'égalité et l'équité de genre dans l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, et eau potable).</p>	<p>1.1.1. L'égalité et l'équité de genre dans l'accès aux services sociaux de base sont renforcées.</p>	<p>1- En 2015, les taux sexospécifiques de scolarisation et ceux de fréquentation sanitaire et d'AEP sont portés à 100%.</p> <p>2- Les infrastructures et équipements des services sociaux de base sont suffisants conformément aux normes, bien entretenus et accessibles aux femmes et aux hommes.</p> <p>3 - Les structures et les acteurs d'encadrement de la scolarisation, de même que les populations, sont unanimement mobilisés pour la scolarisation des enfants (filles et garçons).</p> <p>4- Des infrastructures et équipements adéquats des services sociaux de base sont disponibles.</p>
	<p>1.2. Contribuer à l'élimination, dans toutes les régions du Burkina Faso, des pesanteurs socioculturelles liées à l'éducation des filles et des garçons, des femmes et des hommes, et à l'utilisation des services de santé et d'approvisionnement en eau potable par les uns ou les autres.</p>	<p>1.2.1. Les actions en faveur de l'élimination des pesanteurs socioculturelles liées à l'éducation des filles et des garçons, des femmes et des hommes, et à l'utilisation des services de santé et d'approvisionnement en eau potable par les uns et les autres sont accrues.</p>	<p>1- L'ensemble des populations n'ont plus d'appréhensions défavorables à la scolarisation des jeunes et à la fréquentation des services de santé.</p> <p>2- Les parents appuient, de façon active, l'éducation de leurs enfants.</p> <p>3- Les comportements anti scolarisation des enfants, particulièrement celle des filles, et anti fréquentation sanitaire de certaines femmes de la part de certains hommes ont cessé.</p>
	<p>1.3. Promouvoir la prise en compte des besoins différenciés des filles, des garçons, des hommes et des femmes dans le secteur de l'éducation, de la formation et de l'alphabétisation.</p>	<p>1.3.1. Les approches d'encadrement dans l'éducation scolaire et familiale prenant en compte les spécificités de genre sont promues.</p> <p>1.3.2. L'offre éducative, de formation et d'alphabétisation est améliorée qualitativement.</p>	<p>1- Les conditions de scolarisation et d'alphabétisation sont adaptées à chaque genre.</p> <p>2- Les stéréotypes sexistes sont extirpés et prohibés dans les manuels scolaires.</p> <p>3- Les parents atténuent les charges de travail des enfants pour leur permettre de se consacrer à leurs études.</p> <p>1- Les conditions d'une meilleure qualité de l'encadrement scolaire sont créées et mises en œuvre.</p> <p>2- Les capacités des acteurs éducatifs sont améliorées.</p>
	<p>1.4. Contribuer à l'amélioration de la santé de la reproduction et à la réduction de la mortalité maternelle.</p>	<p>1.4.1. Les pratiques en matière de santé de la reproduction se sont améliorées.</p>	<p>1 - La pratique du planning familial est plus largement répandue et acceptée par les hommes et les femmes.</p> <p>2 - Les différentes phases de maternité (grossesses,</p>

AXE STRATEGIQUES	OBJECTIFS	RESULTATS	INDICATEURS
			accouchements et allaitement) des femmes bénéficient de plus en plus d'un suivi sanitaire de qualité.
			3- Les interférences des croyances communautaires néfastes dans les pratiques en matière de maternité des femmes sont de plus en plus réduites.
	1.5. Améliorer la prise en compte du genre dans la lutte contre le VIH-SIDA.	1.5.1. Les mesures adéquates pour la prise en compte du genre dans la lutte contre le VIH/SIDA sont identifiées et mises en œuvre.	1- L'incidence plus prononcée du VIH/SIDA chez les femmes sensiblement baissé.
2- Les populations maîtrisent les nombreux domaines de vulnérabilité de la femme face au VIH/SIDA.			
3- Les pratiques socioculturelles néfastes à la santé sont en baisse.			
4- Les mesures juridiques de répression de la transmission volontaire du VIH/SIDA sont appliquées.			
			5 - Les femmes infectées bénéficient de la même prise en charge sociale que les hommes.
			6 - Les mesures juridiques et structurelles de protection du PVVIH hommes et femmes sont appliquées.
Axe Stratégique 2 : Promotion des droits et opportunités égaux aux femmes et aux hommes en matière d'accès et de contrôle des ressources et de partage équitable des revenus.	2.1. Promouvoir l'accès équitable aux facteurs de production.	2.1.1. L'accès égal et équitable aux facteurs de production pour tous, hommes et femmes, s'est accru.	1- Les conditions d'accès aux moyens d'investissement pour produire sont facilitées.
			2- Les dispositions et pratiques institutionnelles de promotion d'emplois prennent fortement en compte les spécificités de genre.
		2.1.2. L'accès aux facteurs de production est égal et équitable entre hommes et femmes	1. Le développement des politiques et des actions de promotion de l'égalité et l'équité en matière d'accès aux facteurs de production.
			2. Les facilités notables en matière d'accès aux ressources.
	2.2. Renforcer la formation professionnelle des hommes et des femmes à tous les niveaux	2.2.1. La formation professionnelle est assurée de façon égale aux hommes et femmes à tous les niveaux	1- L'offre de formation professionnelle est diversifiée et rendue accessible à tous.
		2- La représentation de chaque genre dans tous les secteurs de développement est assurée.	
	2.3. Développer des opportunités pour l'emploi, l'auto emploi et pour l'accroissement des revenus en tenant compte des spécificités du genre.	2.3.1. L'accès égal et équitable des opportunités d'emploi et de revenu est assuré aux femmes et aux hommes.	1. Le capital produit est créé et renforcé pour les hommes et les femmes. 2. Le capital humain sensible genre est renforcé pour les hommes et les femmes.

AXE STRATEGIQUES	OBJECTIFS	RESULTATS	INDICATEURS
		2.3.2. L'égalité des chances à un emploi rémunérateur et aux opportunités de création d'emploi est garantie.	1. Des réseaux d'information et de coopération pour promouvoir l'emploi en tenant compte des spécificités de genre sont créés. 2. Des technologies adaptées pour alléger la surcharge de travail des femmes sont promues au profit des femmes.
<u>Axe stratégique 3 :</u> Amélioration de l'accès égal des hommes et des femmes aux sphères de décision.	3.1. Améliorer la participation équitable des hommes et des femmes aux sphères de prise de décision à tous les niveaux.	3.1.1. Les mesures favorisant l'accès égal des femmes et des hommes aux postes de responsabilité électifs et nominatifs sont accrues.	1- Les femmes accèdent à des postes de responsabilité à égalité avec les hommes dans toutes les sphères de la vie publique.
	3.2. Promouvoir la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir.	3.2.1. Les mesures favorisant la participation égale et équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir et aux sphères de décision sont améliorées.	1- Les instances de décision dans la gestion de la vie domestique et publique prennent en compte la participation égale et équitable des hommes et femmes. 2- L'effectif des hommes et des femmes aux sphères de décision est de plus en plus égalitaire: (d'ici 2015, 40% minimum de l'un et l'autre sexe au parlement, 50% de chaque genre dans les conseils municipaux et régionaux, 40% l'un ou l'autre sexe aux postes nominatifs).
<u>Axe Stratégique 4 :</u> Promotion de l'institutionnalisation du genre par son intégration dans les systèmes de planification, de budgétisation et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux.	4.1. Améliorer le niveau de compréhension et de connaissance en genre, en lien avec les paramètres de développement.	4.1.1. Les besoins de connaissances en genre ont été identifiés et les offres de service en vue de renforcer la maîtrise des concepts améliorées.	1- Les concepts et les approches de mise en œuvre du genre dans leurs secteurs d'intervention respectifs sont maîtrisés par les acteurs étatiques, de la société civile et du secteur privé.
	4.2. Promouvoir la prise en compte du genre dans les politiques et programmes de développement et la gouvernance à tous les niveaux.	4.2.1. Les mesures nécessaires à la prise en compte du genre dans les différentes politiques et programmes de développement et la gouvernance sont identifiées, définies et vulgarisées.	1- Les acteurs bénéficient d'actions d'appui accompagnement à la maîtrise de la mise en œuvre du genre dans les politiques, projets et programmes de développement et dans les secteurs de gouvernance. 2- L'ensemble des acteurs maîtrise la mise en œuvre du genre dans les politiques et programmes de développement et la gouvernance.
	4.3. Améliorer l'impact des interventions en faveur de l'égalité et de l'équité de genre.	4.3.1. Un programme d'appui à la création de cellules genre fonctionnelles au niveau des organisations porteuses du genre est développé.	1- Une étude de faisabilité du programme a été réalisée et rendue disponible.
<u>Axe Stratégique 5 :</u> Promotion du respect des droits et l'élimination des violences.	5.1. Assurer un égal exercice des droits civiques et politiques.	5.1.1. Les mesures visant l'exercice égal à tous, des droits civils, civiques, économiques, socioculturels et politiques sont promues.	1- Des textes d'application des lois existantes et à voter sont élaborés, vulgarisés et appliqués. 2- Les mesures visant à assurer la jouissance des droits égaux garantis par la constitution et les textes régionaux et internationaux sont appliqués.

AXE STRATEGIQUES	OBJECTIFS	RESULTATS	INDICATEURS
	5.2. Améliorer la connaissance des droits humains et l'accès de tous à la justice.	5.2.1. Les droits humains sont largement vulgarisés dans un langage accessible à tous, hommes et femmes.	1- Les cas d'abus aux droits de l'un ou l'autre sexe sont dénoncés et réprimés.
	5.3. Eliminer les violences basées sur le genre.	5.3.1. Les mesures visant l'éradication des violences basées sur le genre sont développées.	1- Les hommes et les femmes comprennent l'impact négatif des violences pour l'un et l'autre sexe 2- Les violences basées sur le genre ont diminué sensiblement.
<u>Axe Stratégique 6</u> : Promotion du genre pour un changement de comportements en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.	6.1. Mobiliser les différents acteurs au développement et les populations dans toutes les régions du pays à intégrer les enjeux de l'égalité de sexe dans tous les secteurs de la vie quotidienne.	6.1.1. Les mesures favorisant l'intégration des enjeux de l'égalité de sexe dans tous les secteurs par les différents acteurs au développement et les populations dans toutes les régions du pays sont améliorées.	1- Les acteurs au développement maîtrisent la mise en œuvre de l'approche genre dans leurs interventions et dans les actions de développement. 2- Les populations comprennent la nécessité de la participation des femmes de façon systématique dans toutes les actions de développement et les sphères de la vie socio-économique.
	6.2. Créer un environnement favorable à l'appropriation du concept genre par les populations.	6.2.1. Des dispositifs et autres cadres d'échanges d'expériences favorables à l'appropriation du concept genre par les populations sont promus et fonctionnels.	1- Les mesures mises en œuvre par l'Etat, les partenaires et les acteurs de la société civile au développement favorisent de véritables changements de comportements des populations pour l'égalité hommes/femmes.
			1- Les structures nationales et locales développent des initiatives efficaces dans le cadre d'échanges d'expériences. 2- Les programmes frontaliers et multilatéraux d'intégration de la dimension genre dans la vie socio économique et politique sont initiés. 3- Les institutions nationales et locales prennent part aux initiatives internationales et régionales en matière de promotion du genre.
<u>Axe Stratégique 7</u> : Développement d'un partenariat actif en faveur du genre au Burkina Faso	7.1. Développer les échanges au niveau national sous régional et international en faveur du genre.	7.1.1. Les cadres de concertations au niveau national, sous régional et international en faveur du genre sont promus.	1- Les sources de financement pour la promotion du genre sont diversifiées et les ressources financières disponibles. 2 - Les actions de plaidoyer pour la mobilisation des financements sont nombreuses et portent des résultats concrets.
	7.2. Renforcer le partenariat et la coordination pour la mobilisation des ressources en vue du financement de la PNG	7.2.1. Le plaidoyer pour le partenariat et la mobilisation des ressources pour le financement de la PNG s'est développé	